

Améliorer le Bien-être et le Cadre de vie



1. Introduction

La démarche d'Agenda local 21 vise un développement dit « durable » à savoir un « *mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Autrement dit à notre échelle, cela revient à aborder harmonieusement les aspects environnementaux, économiques, sociaux et culturels dans tout projet à mettre en œuvre au niveau local.

Le présent document constitue l'Agenda local 21 pour la Commune de Villers-la-Ville et se propose d'être une ligne directrice pour les actions à venir. Sa philosophie est d'améliorer le bien-être et le cadre de vie des Villersois (présents et à venir).

Il est composé de sept parties :

- Le diagnostic reprenant en quelques pages l'analyse pour la Commune de son histoire, de sa population, de son espace bâti, de sa vie associative et touristique, etc.
- Les objectifs servant de support pour se rappeler l'idéal à atteindre
- Les critères de sélection des projets permettant d'effectuer des choix équitables et durables
- Les thèmes et commissions matérialisant les axes du développement durable
- La démarche participative, clé de la réussite de la mise en place de notre Agenda 21 local
- L'administration communale et ses performances environnementales
- Les fiches – projets pierres angulaires de notre agenda (ces fiches adoptent les concepts de développement durable et pourra être élargi régulièrement par les différentes commissions ; les nouveautés feront l'objet de l'aval du Collège et du Conseil communal pour être incorporées au présent document d'Agenda local 21).

Afin de ne pas décourager et d'éviter l'épuisement, ce document s'est voulu pratique, concret, réaliste et accessible à tous. Il se veut flexible et pérenne à la fois alors bien entendu, il n'est pas complet – *tout n'a pas été envisagé* – et c'est normal, le but n'est pas d'obtenir un document exhaustif mais bien de l'améliorer, de l'élargir et de le retravailler au fil des ans grâce à vous, à vos idées, vos compétences et expériences.

2. Diagnostic

Dans cette démarche, le diagnostic sera succinct étant donné que la commune de Villers-la-Ville a déjà fait l'objet de plusieurs études notamment pour le Plan Communal de Mobilité (adopté) et le Schéma de structure (en cours de réalisation).

Chapitre 1 Le contexte géographique et historique

La Commune de Villers-la-Ville est située à l'extrême sud du Brabant wallon, à la limite des provinces de Namur et du Hainaut. Elle se compose des anciennes communes de Marbais, Mellery, Sart-Dames-Avelines, Tilly et Villers-la-Ville. En 1977, il y a eu fusion de ces cinq communes pour former la Commune de Villers-la-Ville que l'on connaît actuellement.

Son abbaye, créée en 1146, a bien entendu contribué au développement de la commune jusqu'en 1796. Tandis que ses nombreuses fermes et ses moulins présents dans chaque village démontrent de la prédominance de l'agriculture au siècle dernier. En outre, grâce à son réseau hydrographique important (la Thyle, le Gentilsart et leurs affluents), de nombreuses distilleries et brasseries ont pu s'installer, cette activité brassicole est probablement apparue avec les moines de l'abbaye.

Par la suite plusieurs fermes et autres bâtiments liés à l'agriculture se sont reconvertis en logements résidentiels.

La voie de chemin de fer, créée en 1855, traversant le territoire du nord au sud dans sa partie est, permettait (ainsi que les *anciennes lignes de tram*) d'écouler les productions et d'emmener les travailleurs vers les villes de Namur, Nivelles, Gembloux et Ottignies.

Actuellement, la commune est traversée en long et en large par deux nationales : la N 93 et la N 275 (*il faut savoir que cette dernière reliant le village de Villers-la-Ville à celui de Marbais n'existe que depuis une quarantaine d'années, ce qui explique l'essor de pôles de mobilité et de centres distincts entre ces deux parties de la commune*) et comporte un réseau secondaire bien développé. Il existe donc une bonne connexion entre les différents villages qui connaissent une pression de plus en plus grande de l'urbanisation.

On comprend dès lors aisément que les deux fonctions prépondérantes sur l'entité soient :

- ⇒ la fonction agricole qui représente 70% de la superficie totale du territoire et
- ⇒ la fonction résidentielle qui représente 16% de la superficie totale.

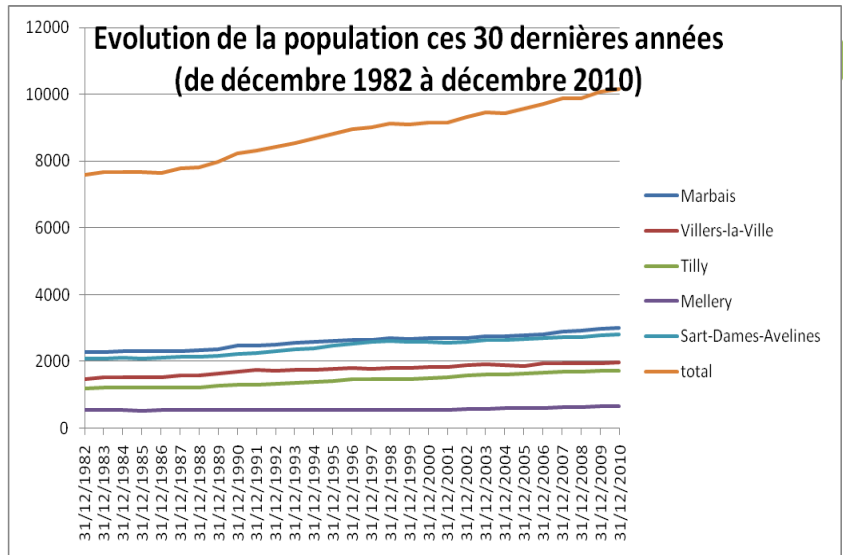
Et qu'elles représentent l'enjeu de Villers-la-Ville dans sa politique de développement.

Chapitre 2 Population – logement – marché du travail – revenus

La population de Villers-la-Ville a toujours été en augmentation sauf entre 1910 et 1970, période durant laquelle les guerres et l'exode rural ont engendré une diminution des habitants.

Depuis ces trente dernières années, la population de Villers-la-Ville a fait un bond exponentiel en passant de 7.580 à plus de 10.000 habitants (soit une augmentation de près de 32%).

	Population au 31/12/2010 10.166 habitants	Superficie en ha Superficie totale : 4.745 ha
Villers-la-Ville	1.982 habitants	561 ha
Marbais	3.014 habitants	1 843 ha
Mellery	649 habitants	544 ha
Sart-Dames-Avelines	2.814 habitants	1 171 ha
Tilly	1.707 habitants	626 ha



4

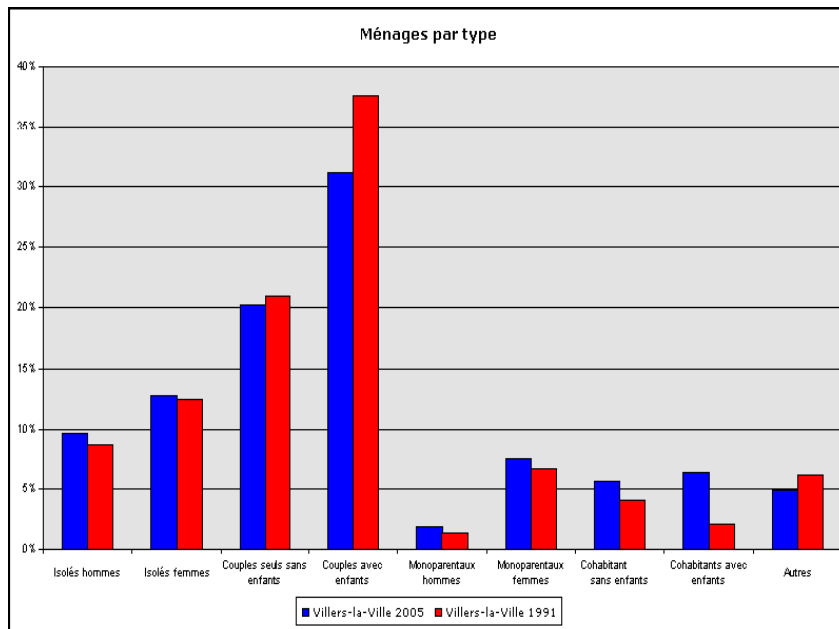
Le bilan migratoire (différence entre les arrivées et les départs d'habitants) est presque toujours positif, autrement dit il y a augmentation de population. Cette analyse - *si on regarde par tranche d'âge* – montre que les immigrants sont les jeunes de 30 à 34 ans (jeunes couples avec jeunes enfants) tandis que les jeunes de 20 à 24 ans quittent la commune.

Cette dernière tendance peut s'expliquer par la recherche d'emploi, la poursuite des études mais également par la difficulté à trouver ou à accéder à un logement adapté à leurs attentes.

L'augmentation de la population allant de 40 à 60 ans (du à l'immigration des jeunes couples avec enfants depuis les années 90) et la diminution des plus jeunes tendent à mettre en évidence un vieillissement de la population de l'entité qui constituera certainement un des enjeux futurs dans les prochaines années.

Au vu de l'augmentation de la population on comprend aisément que les constructions sont en nette progression (Villers-la-Ville a la particularité qu'une large proportion de la population choisit d'habiter dans des maisons de type ouvert, en effet plus de la moitié du parc des logements villersois est composé de maisons individuelles séparées - *chiffre élevé comparé à la moyenne belge* il est cependant à noter que l'habitat groupé et les appartements ont connu une belle progression ces dernières années).

Il convient également de mettre en parallèle à cette progression de logements, le fait que le mariage n'apparaît plus comme une obligation et les couples mariés n'hésitent plus à divorcer d'où augmentation du nombre de familles monoparentales, de célibataires, ou de couples vivant en concubinages avec ou sans enfants.



Evolution des ménages par type

(Extrait : *Institut de Conseil et d'études en développement durable asbl, Schéma de structure communale de Villers-la-Ville - Mars 2010 – corrigé janvier 2011* - source : CYTISE, INS)

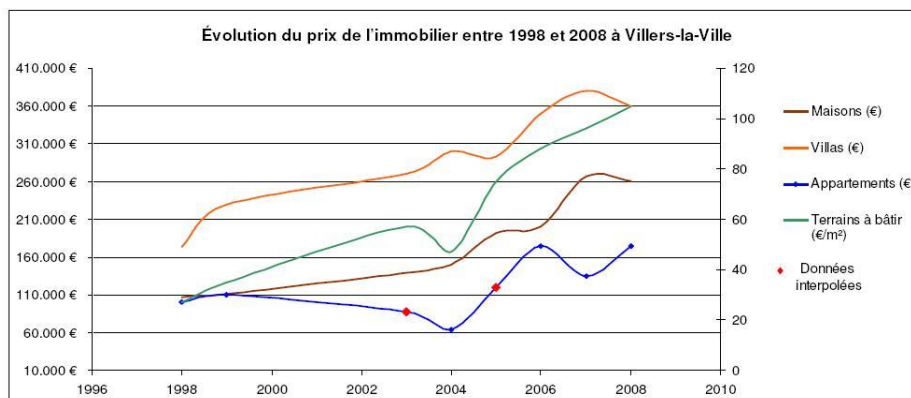
La densité de logements (actuellement la densité moyenne brute rencontrée sur le territoire communal de Villers-la-Ville est estimée à environ 7,9 logements à l'hectare (source : *Institut de Conseil et d'études en développement durable asbl, Schéma de structure communale de Villers-la-Ville - Mars 2010 – corrigé janvier 2011 - traitement ICEDD 2009*) et l'intensification de l'usage du sol deviennent donc une préoccupation majeure dans la vision structurelle de la commune pour diminuer l'utilisation de la voiture, rentabiliser les équipements, services et commerces de proximité et pour éviter la destruction anarchique des espaces ruraux.

La pression immobilière sur le Brabant wallon et notamment sur Villers-la-Ville a pour conséquence d'augmenter le prix du logement dans la commune. Même si par rapport à la Région wallonne les habitants de Villers-la-Ville bénéficient en moyenne de revenus plus élevés, il est intéressant de mentionner que pour l'entité de Villers-la-Ville les revenus imposables inférieurs à 20 000 € représentent 50 % de l'ensemble des revenus et bien que la tranche d'âge des 25-49 a un taux d'activité de presque 90% (taux plus élevé que l'arrondissement de Nivelles), les jeunes de 15-24 ans se voient confronter à un taux de chômage élevé (>30%) (Sources : *Institut de Conseil*

et d'études en développement durable asbl, Schéma de structure communal de Villers-la-Ville - Mars 2010 – corrigé janvier 2011 - FOREM – IWEPS, Taux de chômage suivant l'âge – 30 juin 2004 et ECODATA – SPF économie, Taux d'emplois, d'activité et de chômage à Villers-la-Ville par tranche d'âge au 30 juin 2004).

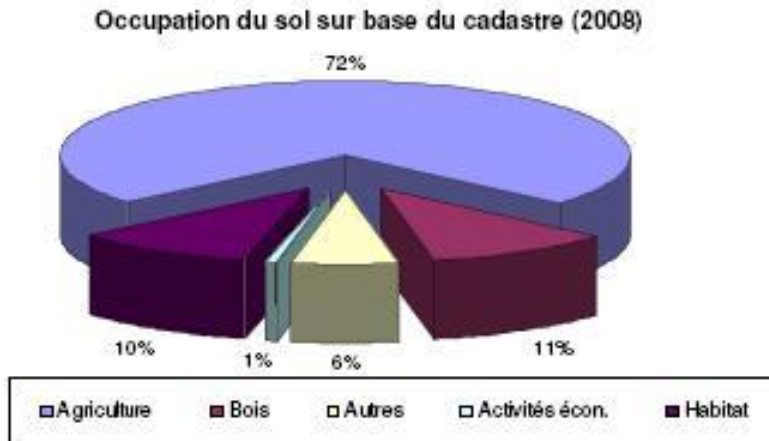
Difficile donc pour certaines catégories de personnes d'accéder à un logement. S'il existe une centaine de logements sociaux sur le territoire, il semble que la commune manque de logements pour les personnes isolées, ou les couples sans enfant, les personnes âgées ou à mobilité réduite.

6



Évolution du prix de l'immobilier entre 1998 et 2008 à Villers-la-Ville (source : magazine l'écho : www.lecho.be)
 Le prix des logements utilisés pour faire ce graphique est un prix de référence (P 75) et non le prix moyen. En effet ce prix de référence donne une meilleure idée du niveau de prix réel que le prix moyen.

Chapitre 3 Occupation du sol - Espaces bâtis - Paysage

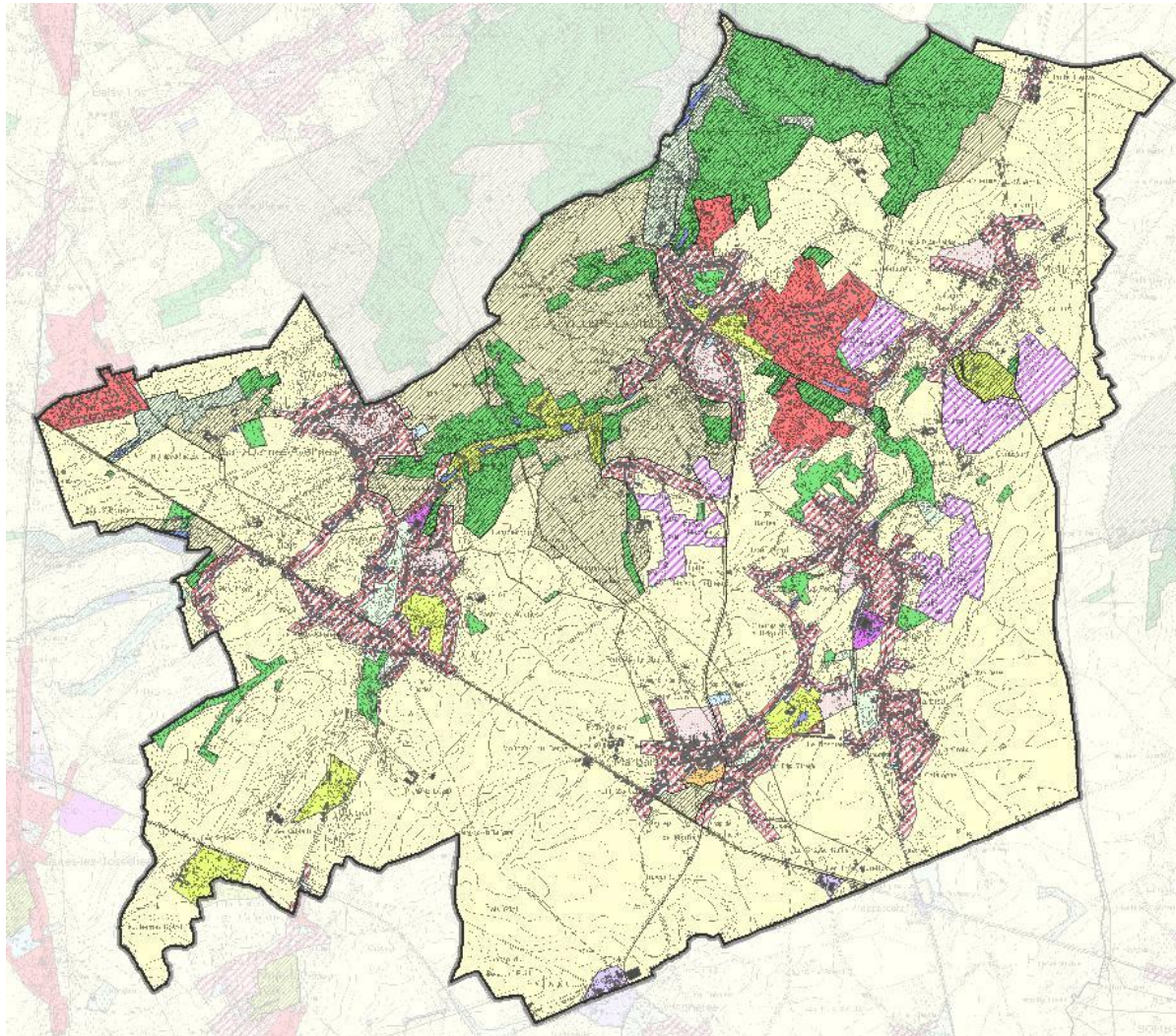


Catégories d'occupation du sol (source : Ministère de la Région wallonne – Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (édition 2008). La catégorie comprend entre autre : Les espaces publics, les plans d'eau, etc.



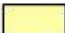





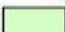

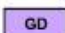
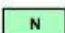


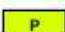






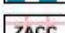
L'occupation du sol est pour 70% réservée à l'agriculture tandis que l'habitat représente 10% et le bois 11%. On peut donc dire que le territoire de Villers-la-Ville est essentiellement rural.

L'occupation du sol a été essentiellement déterminée par le relief, la nature du sol et l'hydrographie (*le réseau hydrographique est bien réparti sur l'entité, il est surtout constitué par la Thyle et le Ry de Gentilsart, il est à noter qu'aucun des cours d'eau n'est classé en catégorie de cours d'eau navigable*), par exemple les villages et hameaux se sont implantés principalement dans l'ensemble des vallonnements brabançons (*dès le moyen âge, les principales installations humaines se sont fixées près des cours d'eau*) tandis que les plateaux permettaient aux grandes étendues agricoles de se développer. Si l'on s'attache plus particulièrement à ces implantations villageoises, on remarque que la plupart des villages de l'entité ont un noyau central plus ou moins dense et se caractérisent par un habitat linéaire dispersé (étiré et aéré) le long des voiries. Les maisons anciennes sont rapprochées les unes des autres mais en général non jointives en dehors des bâtiments bordant les places publiques. Le réseau viaire local relie les villages, hameaux et exploitations agricoles de manière irrégulière tandis que les voiries régionales et le chemin de fer viennent couper de manière linéaire le territoire.

D'un point de vue paysager, Villers-la-Ville est partagée entre champs côté sud (bas plateaux limoneux) et vallonnements boisés côté nord. Ces paysages sont le résultat de l'évolution des structures agraires (augmentation de la taille des exploitations, amélioration des systèmes et du matériel de production, etc.), du changement de la mobilité et de la perception de l'habitat durant ces deux derniers siècles.



Zones d'affectation

 Habitat	 Activité économique mixte	 Agricole
 Habitat à caractère rural	 Activité économique industrielle	 Forestière
 Services publics et équipements communautaires	 AE Activité économique spécifique Agro-Economique	 Espaces verts
 CET Centre d'enfouissement technique	 GD Activité économique spécifique Grande Distribution	 N Naturelle
 CFTD Centre d'enfouissement technique désaffecté	 RM Activité économique spécifique Risque majeur	 P Parc
 Loisirs	 Extraction	 Eau
 Servitude particulière	 Aménagement communal concerté à caractère industriel	 Non affectée ("zone blanche")
 ZACC Aménagement communal concerté		

Plan de secteur

(Source : Institut de Conseil et d'études en développement durable asbl, Schéma de structure communal de Villers-la-Ville – SIG_Villers-la-Ville - 2010)

Le plan de secteur a établi différentes zones « urbanisables » et « non urbanisables » tout en respectant l'implantation historique des villages qui se sont installés près des cours d'eau et en visant la rencontre des besoins de la population (ou d'acteurs locaux), des personnes extérieures et des générations futures dans une perspective de développement durable.

Chapitre 4 Infrastructures, équipements et services

Sur le plan social et éducatif, Villers-la-Ville dispose d'un CPAS (Centre Public d'Action Sociale) d'une bibliothèque, d'une crèche communale (et plusieurs autres structures d'accueil de la petite enfance) et d'implantations scolaires maternelle et primaire dans tous les villages (présence d'une implantation du réseau libre et de 4 implantations communales) sauf celui de Mellery. Il n'y a aucun établissement du secondaire. Plus de 85% des élèves habitent la commune.

Au point de vue des loisirs, la commune organise des plaines de jeux pendant les grandes vacances, dispose de terrains de jeux dans les différents villages et hameaux, deux terrains de football et a un hall sportif en construction. Deux terrains de golf, des centres équestres, des terrains de tennis, de pingpong, etc., des mouvements de jeunesse, un CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) et un réseau de chemins et sentiers très développé sont également présents sur le territoire.

Au niveau des commerces, deux hypermarchés sont présents (un sur Marbais et un autre à Sart-Dames-Avelines, tous les deux situés le long de la N93). De nombreux commerces ou services de proximité (boulangeries, épiceries, boucheries, pharmacies, points postes, banques, librairies, cafés, etc.) sont également présents mais seuls les villages de Villers-la-Ville et de Marbais disposent d'un large panel. Les autres villages ont de façon éparse l'une ou l'autre de ces commodités.

Les services administratifs et les équipements liés à la mobilité seront évoqués plus loin.

Chapitre 5 Tourisme - Vie associative et culturelle

Sur le plan touristique, nous ne pouvons pas ne pas évoquer les ruines de l'ancienne abbaye qui sont le principal attrait. Mais parallèlement, Villers-la-Ville possède un syndicat d'initiative et une maison du tourisme, structures très actives sur le territoire. Notons également d'autres acteurs, associations et évènements :

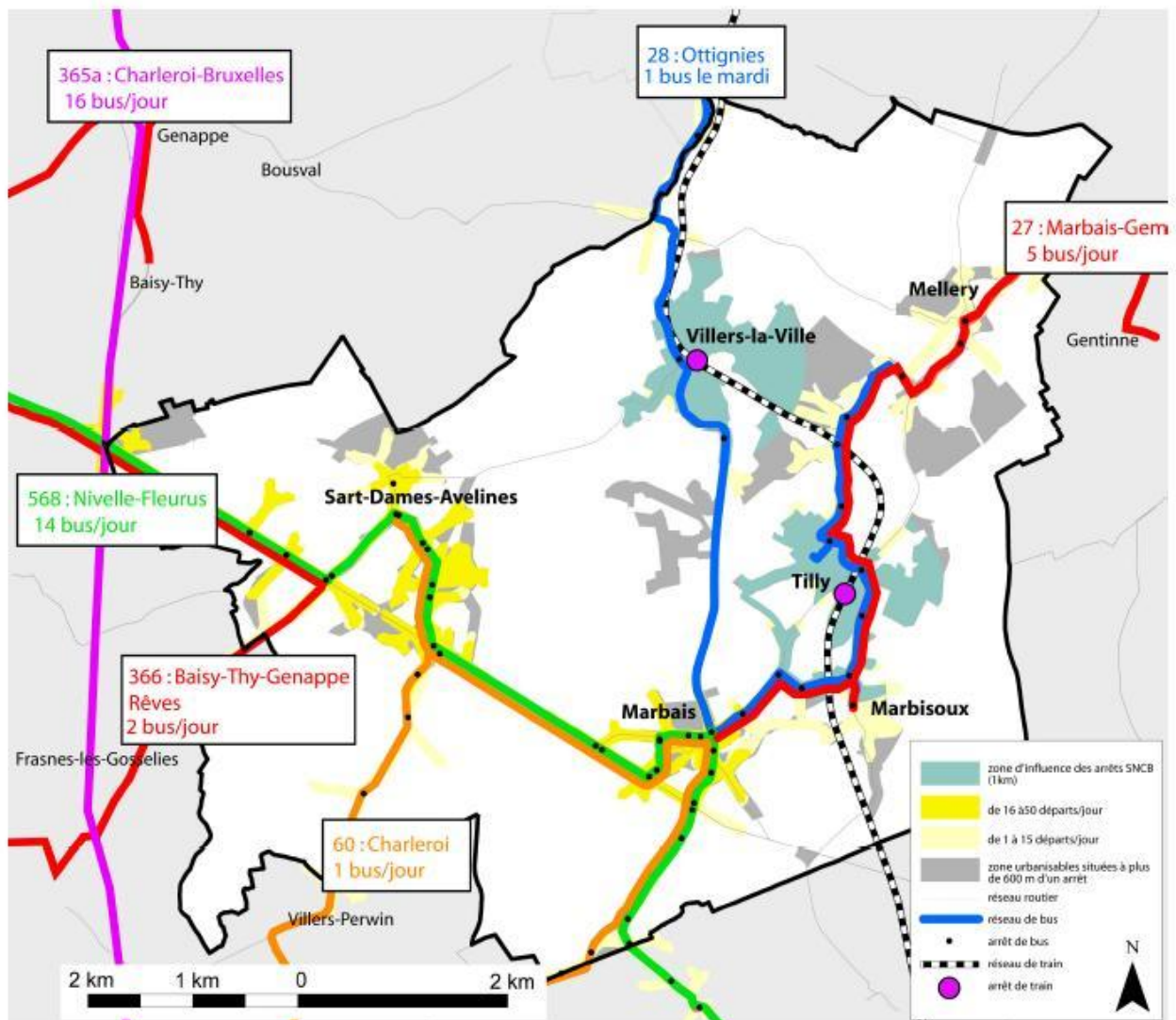
- L'agence locale pour l'emploi
- La commission chemins et sentiers
- La Ligue des familles
- Le CADEV (comité d'action pour la Défense de l'Environnement)
- L'ACEV (Association des Commerçants de l'Entité de Villers-la-Ville)
- Le contrat rivière Dyle-Gette
- L'a.s.b.l. « Les jardins partagés »
- Le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) de Villers-la-Ville
- La commission « batraciens »
- Le SEL (Système d'Echange Local)
- Le GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens)
- Les Agriculteurs
- Les comités des fêtes
- Les Maisons des jeunes de Mellery et de Marbisoux
- Le Carnaval de Villers-la-Ville
- L'a.s.b.l. abbaye de Villers-la-Ville

Chapitre 6 Mobilité : Plan Communal de Mobilité (PCM)

La dépendance à la voiture est un fait indéniable à Villers-la-Ville (plus de six voitures pour dix habitants en âge de conduire).

Quelques alternatives à la voiture existent mais ne permettent pas de répondre aux déplacements quotidiens des habitants (l'aire desservie par les bus, leurs fréquences et correspondances n'offrent pas une option attrayante, les gares sncb ne sont pas toujours joignables autrement qu'en voiture et malgré le fait d'un réseau développé de sentiers et chemins, ceux-ci ne sont pas forcément adaptés aux différents types d'usagers).

11



Les transports en commun sur la commune

(Source : Institut de Conseil et d'études en développement durable asbl, Schéma de structure communal de Villers-la-Ville - Mars 2010 – corrigé janvier 2011)

Dans ce contexte, la commune a décidé de se doter d'un PCM (Plan Communal de Mobilité) qui a été approuvé en date du 16/05/2002. Voici un aperçu des déplacements, des problèmes qui y sont liés et des objectifs que propose le PCM.

- LE TRAFIC**
 - Un réseau routier principal peu sécurisant
 - Des problèmes de vitesse en traversée de localité
- LES TEC**
 - Un manque de liaisons internes en bus
 - Des horaires peu adaptés
- LA SNCB**
 - Un manque d'intermodalité aux gares SNCB (parkings pour navetteurs)
 - Des fréquences cadencées, mais des correspondances pas toujours assurées
- LES MODES DOUX**
 - Des conditions de déplacements peu favorables aux modes doux dans les villages
 - Des aménagements d'accès aux écoles peu sécurisés

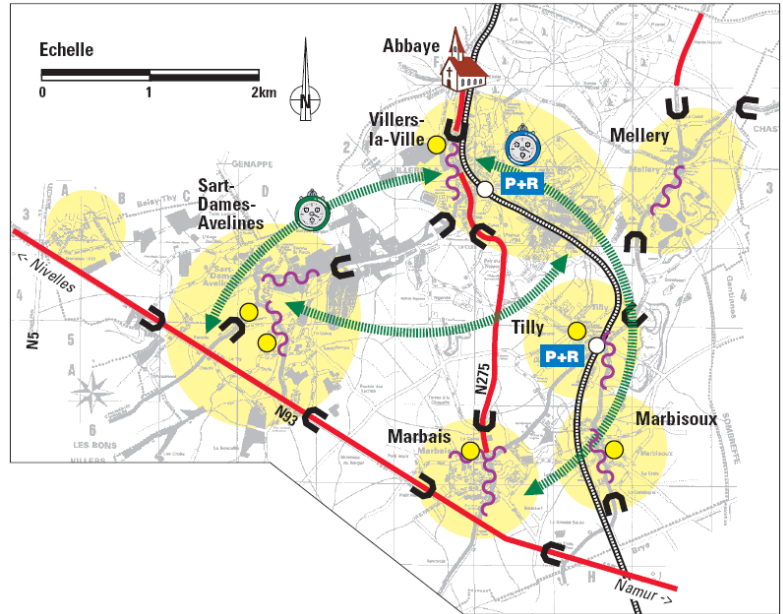


Figure : synthèse des déplacements et des problèmes liés à ceux-ci

Extrait du Plan Communal de Mobilité réalisé conjointement par

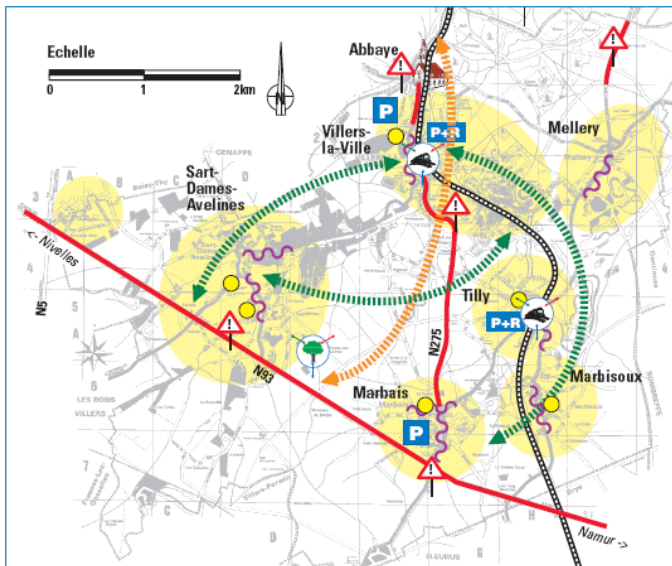


J.-M. Dupasquier
V. Ermatinger

COOPARCH-R.U.
P. Vellut



J. Bodelle



- LES TRANSPORTS COLLECTIFS**
 - Renforcer la desserte en transports collectifs interne de la commune
 - Améliorer l'accueil des usagers (abri-bus, information, ...)
 - Améliorer l'accessibilité aux gares
 - Favoriser l'intermodalité 2R, véhicule particulier et bus vers le train
 - Assurer une accessibilité multi-modale aux pôles de loisirs (centre sportif, manège, ...)
- LE TRAFIC**
 - Améliorer la qualité de vie des riverains (maîtrise du trafic de transit local et des vitesses)
 - Sécuriser les points noirs du réseau routier
 - Maîtriser le trafic de transit à travers la commune
- LE STATIONNEMENT**
 - Maîtriser le stationnement dans les centres des villages
- LES MODES DOUX**
 - Améliorer les conditions de déplacements des modes doux et des personnes à mobilité réduite
 - Organiser l'accessibilité aux écoles (stationnement, bus, modes doux)
- LE CAS PARTICULIER DE L'ABBAYE**
 - Améliorer les conditions d'accessibilité, y compris pour les transports publics, les deux roues et les piétons

Figure : les objectifs du plan communal de mobilité (PCM)

Extrait du Plan Communal de Mobilité réalisé conjointement par



J.-M. Dupasquier
V. Ermatinger

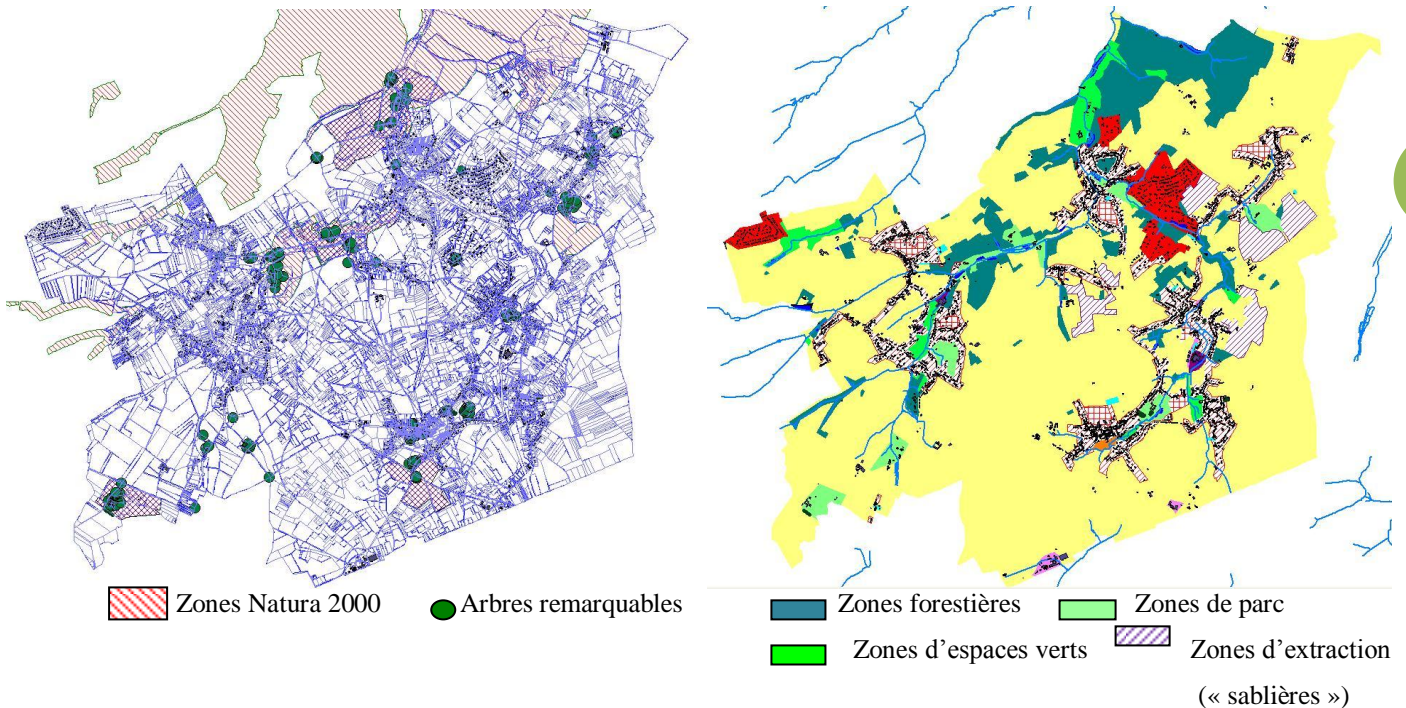
COOPARCH-R.U.
P. Vellut



J. Bodelle

Chapitre 7 Cadre de vie et environnement

Le milieu naturel est caractérisé notamment par les zones boisées, les milieux d'intérêts écologiques et les éléments du maillage écologiques.



13

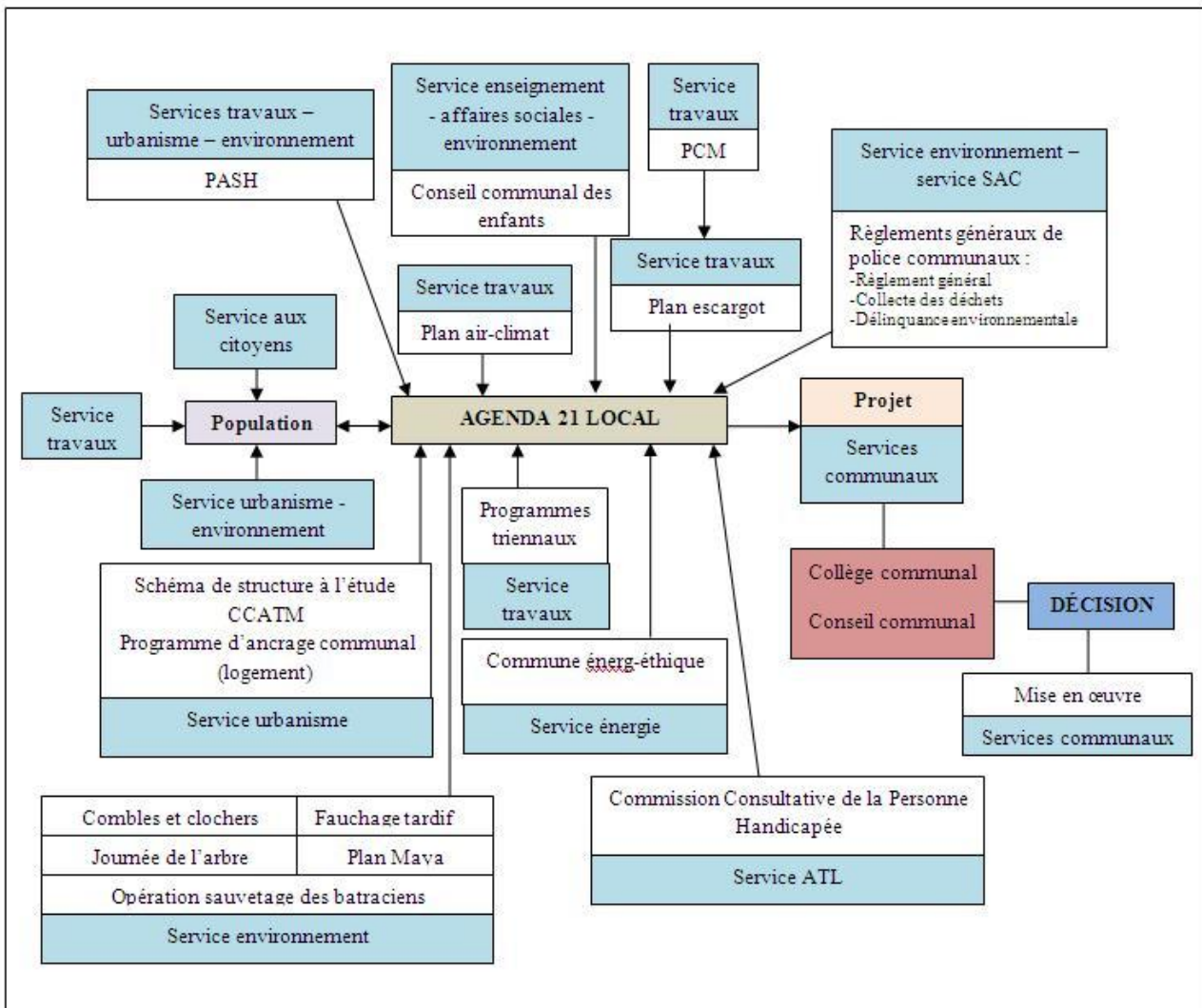
Au sud de l'entité, les éléments d'intérêt biologique et les éléments du maillage sont inexistant, cela s'explique notamment par l'utilisation des terres pour l'agriculture (et à son intensification). Tandis qu'au nord de nombreux bois assurent la continuité du maillage vert et la liaison entre certaines zones d'intérêt écologique particulier ou plus important. Il est également à noter que tous les sites de grand intérêt biologique - tel qu'entendu par la Région wallonne (*milieu abritant au moins une espèce rare, menacée ou protégée, et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé*) - présents sur le territoire sont des anciennes sablières.

Malheureusement, la disparition des alignements d'arbres, des haies et des vergers ainsi que le rétrécissement des jardins ont considérablement réduit et morcelé les surfaces des zones refuges pour la faune (et particulièrement l'avifaune).

N'oublions pas les zones encaissées humides (moins attrayantes pour l'agriculture et donc laissées à la forêt ou aux prairies) qui constituent le maillage bleu. Cependant la prolifération des plantes invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, et berce du Caucase) risque fort de détruire ces zones car elles se développent au détriment de notre flore indigène.

Chapitre 8 Administration - Outils existants (plans/programmes)

L'Administration communale (et plus particulièrement ses services) a, outre ses missions premières (recensement de la population, fourniture de documents officiels et administratifs, d'autorisations, de permis, réalisation de travaux, gestion des lieux publics, etc.), un rôle d'exemple et d'initiatives à donner à ses citoyens. Voici, ci-dessous, un tableau récapitulatif qui reprend l'ensemble des domaines et thèmes abordés par les services de l'administration communale ayant un lien direct avec cet agenda local 21.



Chapitre 9 Conclusion du diagnostic

La commune de Villers-la-Ville, autrefois presque exclusivement rurale, tend à se développer et à faire coexister agriculture, tourisme, environnement, croissance et besoins de la population.

Mais ce développement soulève quelques difficultés sur le plan social, économique et environnemental :

- La non-mobilité inter-villages et la dépendance à la voiture
- La pollution des eaux de surface et souterraines et l'épuration des eaux usées
- La destruction et la fragmentation des milieux humides et milieux naturels
- L'utilisation et l'épuisement des énergies fossiles
- La pression immobilière et la « fuite » des 20-25 ans
- Les inégalités sociales
- La prolifération des espèces invasives
- La gestion des déchets
- La pollution de l'air
- La salubrité, la propreté, la sécurité et la tranquillité publique
- La disparition des commerces de proximité

3. Objectifs fédérateurs

- ⇒ Amélioration du cadre de vie et de la qualité de « l'espace environnant » (en répondant aux besoins de la population)
- ⇒ Favoriser le sentiment d'appartenance à l'entité et de convivialité (avantages : meilleure cohésion sociale entre les habitants des différents villages et implication de la population dans la vie de la Commune)
- ⇒ Renforcement de l'attractivité touristique et économique via le développement d'initiatives durables
- ⇒ Soutenir les démarches citoyennes, participatives et actives
- ⇒ Développement du partenariat (échanges et mises en réseau)
- ⇒ Encourager un développement respectueux de l'environnement en protégeant le patrimoine naturel, en réduisant les nuisances, en incitant à un usage durable et harmonieux de l'espace et en maintenant le caractère rural de la Commune
- ⇒ Favoriser l'équité sociale, le logement et le travail pour tous

4. Critères de sélection des projets :

Pour être choisi, un projet devra respecter les critères suivants :

Un moyen mnémotechnique permettra de les retenir plus facilement :

« *PISTES D*(éveloppement) *D*(urable) »

- Partenariat** : les projets devront encourager les échanges entre partenaires, associations, institutions, citoyens etc.
- Initiative** : les projets devront proposer des innovations par rapport aux actions déjà réalisées sur le territoire
- Séduisant** : les projets devront éveiller l'intérêt de tout public
- Transversalité** : les projets auront une complémentarité avec les actions menées dans d'autres domaines
- Environnement** : les projets devront s'ancrer dans une démarche de développement durable
- Sensibilisation** : les projets devront envisager un aspect didactique et pédagogique
- Développement** : les projets devront être en adéquation avec les politiques préalablement initiées par la commune
- Durabilité** : les projets devront trouver une continuité dans le temps

5. La communication

Démarche participative :

Une réunion publique a été organisée afin de présenter « ce qu'est un agenda 21 local », ses objectifs. Pour les citoyens, plusieurs solutions leur étaient proposées pour intégrer à leur échelle le processus d'agenda à savoir :

- de rejoindre une commission Agenda 21
- de participer aux actions mises en place sur le terrain

La participation citoyenne permet d'intégrer la population dans les actions dès le départ. Les besoins et les attentes sont respectés car les idées viennent de la population, ce processus ascendant est donc fédérateur et aide au consensus.

Via les commissions, les projets favorisent le dialogue entre les différents acteurs. Ces rencontres permettent de mettre en évidence les désidératas de chacun afin d'établir le meilleur axe de développement des actions. En effet cette démarche participative de chacun des partenaires est essentielle pour la pertinence du projet, sa visibilité et sa viabilité. L'implication de la population dans un projet en assure sa légitimité.

Information :

La communication externe liée à un tel agenda se doit d'être continue, transparente et orientée selon les actions et les publics ciblés (la population, le monde associatif, les commerçants, l'administration publique, etc. ont des attentes différentes). Il n'est pas toujours évident d'établir une telle communication mais il est important de s'y atteler et d'essayer d'y parvenir. Pour ce faire, des outils existent, notamment le site Internet, les agendas communaux, les médias locaux mais il serait également opportun d'envisager un fil conducteur dans la communication vers l'extérieur quels que soient les thèmes, projets, actions, publics ciblés.

6. Thèmes – commissions

Les thèmes qui formeront les groupes pour les différentes commissions ont été choisis en fonction des axes du développement durable (environnement, social, économie) mais également suivant les atouts et les faiblesses de Villers-la-Ville.

- I. **DEVELOPPEMENT LOCAL** : agriculture, produits du terroir, commerces de proximité, emploi, tourisme, culture, etc.
- II. **BIODIVERSITE** : faune, flore, écosystème, patrimoine naturel, eau, etc.
- III. **CADRE DE VIE**, scindée en deux sous-commissions :
 - a. « Bien-être sociétal » : propreté, tranquillité, réseau social, éducation, échanges/partenariat, solidarité, logement, pollutions intérieures, etc.
 - b. « Espace » : paysage, mobilité, sécurité, infrastructures, etc.

Le nombre de commissions a été volontairement limité pour éviter la multiplication des réunions et pour permettre à ces différents groupes de pouvoir travailler ensemble à certains moments sans pour autant qu'il y ait trop de monde autour de la table. En outre, ces thèmes-là à eux seuls répondent aux aspects du développement durable.

Ces commissions auront pour finalité de diminuer les nuisances, de conserver nos ressources et d'augmenter la qualité de vie. Nous entendons par ces termes d'améliorer le bien-être collectif. Il ne s'agit pas ici de résoudre les problèmes personnels mais bien de promouvoir l'intérêt général.

Les membres de chaque commission ont pour tâche de définir les grandes finalités pour chacun des projets et d'ensuite proposer des actions pour les atteindre.

7. Administration communale

Comment demander au citoyen d'être éco-responsable si notre administration ne lui montre pas avant l'exemple ?

C'est pourquoi au sein de l'organisation de l'Administration communale, une politique de développement durable sera menée. Une charte d'engagement en faveur du développement durable sera d'ailleurs adoptée par le Conseil communal.

En effet, une des missions principales de l'Administration est de garantir à ses citoyens un cadre de vie agréable et durable en leur assurant sécurité, propreté, salubrité et tranquillité. Mais pour y parvenir, de nombreuses ressources (eau, énergie, etc.) et matières sont utilisées (papiers, matériaux, fournitures de bureau, véhicules etc.), il en découle en outre certaines nuisances (bruit, déchets, pollutions, etc.).

Son objectif est donc de comprendre l'impact qu'a notre administration sur son environnement, de diminuer par des gestes simples son empreinte écologique (cette notion est en réalité une mesure de la pression qu'exerce l'homme sur son environnement), d'améliorer le bien-être de tous sur son territoire en préservant l'environnement et de réaliser des économies financières substantielles.

Pour ce faire, une mesure de la performance environnementale au niveau de l'administration communale pourrait être réalisée via un projet éco-team (ou autre projet similaire). Ce modèle (développé par le réseau international GAP, Global Action Plan) est aujourd'hui utilisé dans une cinquantaine de pays, avec de nombreuses variantes, tant à destination du personnel d'entreprises et d'administrations que des ménages.

Ce projet éco-team a comme particularité d'impliquer le personnel dans l'identification des impacts et dans le plan d'actions pour réduire efficacement ceux-ci en étant encadré par des opérateurs maîtrisant à la fois les codes de fonctionnement du monde communal et les clés méthodologiques pour la mise en œuvre de dynamiques environnementales de type participatif.

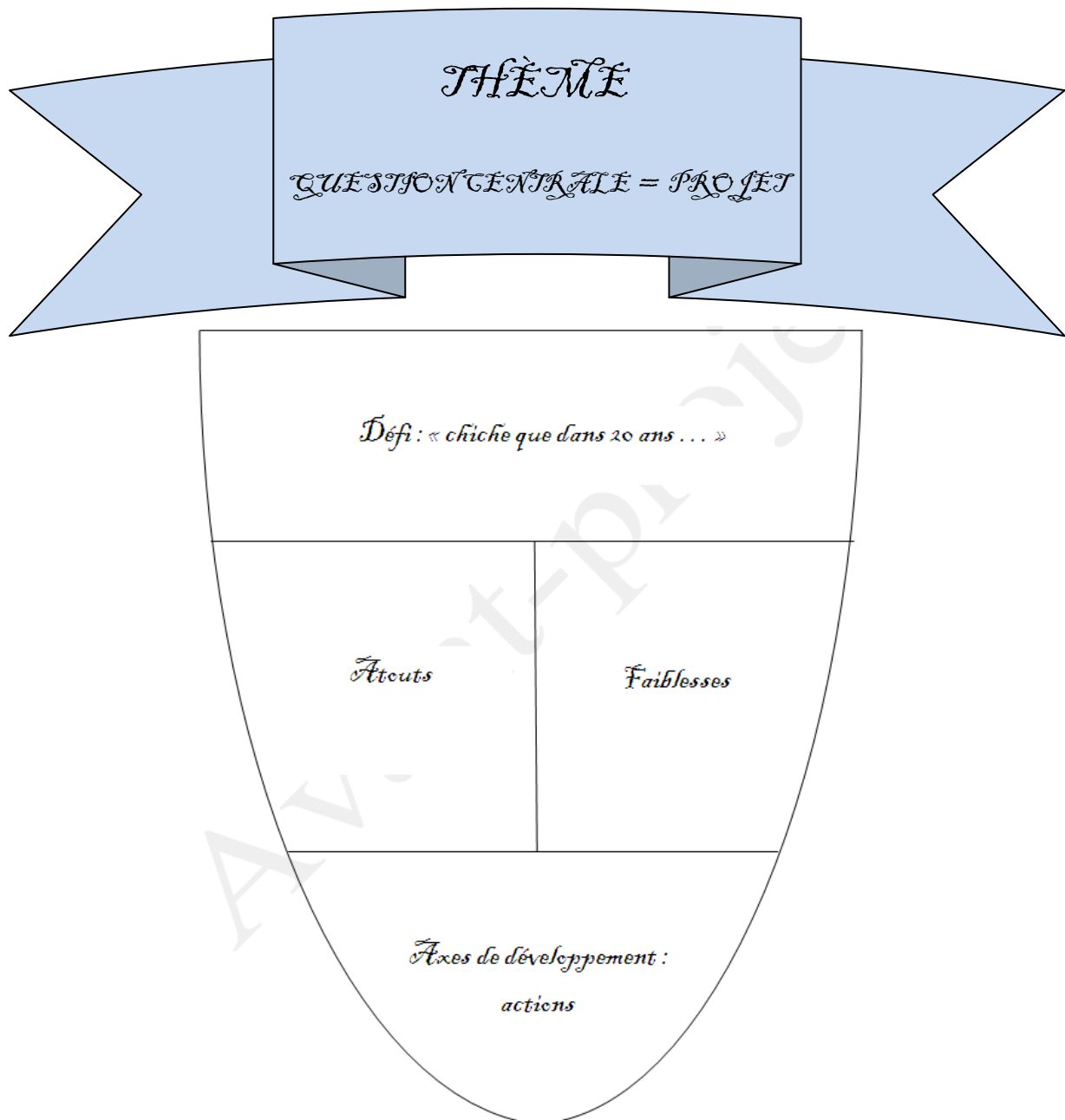
Bien évidemment, pour que cela fonctionne, il faudra que tous les acteurs concernés – citoyens et acteurs locaux, élus et agents communaux – se mobilisent dans la démarche.

8. Fiches « projet – actions »

Cette partie-ci du document a été réalisée par les différentes commissions.

Le terme « *projet* » est un concept vers lequel on veut tendre et englobe un ensemble d'actions pour y parvenir. Les actions sont donc la mise en œuvre du projet.

La « *technique du blason* » (basée sur celle mise au point par la fondation rurale de Wallonie) était proposée pour aider dans le choix des projets et des actions.



Avant de présenter les fiches « projet- actions » de chaque commission, une remarque importante est à formuler : les actions reprises ci-après ne sont pas classées par ordre de priorité, celle-ci sera définie ultérieurement (ainsi que le choix des actions à mettre en place) à l'aide du **tableau A** repris plus loin et selon d'autres facteurs tels que le budget disponible, les subsides alloués, l'appréciation du collège et du conseil communal, etc.

Commission « développement local »

Thème :	AGRICULTURE ET ÉCONOMIE LOCALE
----------------	---------------------------------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, Villers-la-Ville sera autonome pour sa production alimentaire »

II. Description du projet :

i. Contexte

Les tensions pour l'accès à la nourriture s'accroissent dans le monde. Notre agriculture dépend fortement du pétrole et de ses dérivés. La raréfaction de ce dernier et l'augmentation des prix qui en découle, engendrent une élévation des coûts de l'alimentation. Dans les années à venir, assurer un accès à la nourriture pour tous et pérenniser le métier d'agriculteur passera inévitablement par une relocalisation de la production de nourriture et de sa distribution. De même, l'autoproduction alimentaire, qui réapparaît de plus en plus en ces temps de crise, devra être encouragée.

A Villers-la-Ville, si l'on peut compter sur de larges superficies de terres de bonne qualité, la pression foncière, l'intensification de l'agriculture et la peur du changement risquent fort d'être les obstacles à surmonter pour y arriver.

ii. Finalités du projet

- Assurer une production agricole orientée vers la production locale
- Développer les circuits « courts » pour la distribution des produits
- Encourager l'autoproduction
- Diminuer la dépendance aux produits pétroliers (diminuer les longs transports)
- Diminuer la dépendance aux marchés internationaux du monde agricole
- Faire découvrir l'agriculture
- Créer des lieux de rencontres
- Favoriser l'économie locale
- Encourager le développement des produits du terroir et bio
- Valoriser les ressources et compétences locales

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : le projet demande de définir (et de rencontrer) les besoins des agriculteurs, des commerçants et ceux des habitants.

Initiative : « réunir » les habitants, le monde agricole et les commerçants est une démarche nouvelle sur l'entité.

Séduisant : Commerçants, agriculteurs et habitants sont concernés et peuvent y trouver un intérêt.

Transversalité : il veut encourager les échanges (intergénérationnels ou non) d'expériences et de connaissances tout en proposant des lieux de rencontres, il aborde donc d'autres thématiques soulevées dans le cadre de l'agenda 21 local.

Environnement : diminuer les transports et déplacements (réduction des émissions de CO2) et rationaliser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sont des actions en faveur de l'environnement

Sensibilisation : il propose la (re)découverte du monde agricole.

Développement : le caractère agricole est une particularité de la commune à conserver et à mettre en avant, tout comme les petits commerces de proximité qui tendent à disparaître dans notre société actuelle.

Durabilité : l'autoproduction et la production locale sont des objectifs de pérennité des villages.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - Réduction des pollutions dues au transport (productions locales et autoproduction réduisent les déplacements).
 - Respect du rythme et des productions de saison.
2. le plan économique :
 - Moindre dépendance des agriculteurs aux prix sur les marchés mondiaux
 - Augmentation du pouvoir d'achat grâce à l'autoproduction
 - Dynamise l'économie locale

3. le plan social :

- La rencontre entre les citoyens est favorisée par une activité et un objectif commun, qui favorise l'échange intergénérationnel.
- Un marché a pour vocation d'être également un lieu de rencontres

V. Actions projetées

Action n°1 : Orienter la production agricole vers des besoins locaux

- Organiser un marché de produits locaux (itinérant ou non) et bio
- Créer un (ou plusieurs) groupements d'achat sur la Commune
- Sponsoriser les agriculteurs pour une production locale
- Aider les producteurs qui le souhaitent à se reconvertir en « bio »
- Promouvoir la diversification des produits

Action n°2 : Affirmer et développer le caractère rural et agricole de la commune

- Rapprocher le monde agricole et les habitants
- Initier un PCDR (Programme Communal de Développement Rural)

Action n°2 : Favoriser le commerce local de proximité

- Développer des produits du terroir
- Créer un label « produits de Villers-la-Ville »
- Encourager et soutenir les commerces de proximité dans chaque village
- Proposer un réseau de distribution à domicile
- Inventorier les producteurs locaux et les faire connaître

Action n°4 : Encourager l'autoproduction alimentaire

- Développer un partenariat avec les jardins partagés
- Encourager les potagers individuels ou collectifs
- Favoriser les échanges d'expériences et de connaissances

Action n°5 : Redévelopper un artisanat pour soutenir la production

- Promouvoir et soutenir les métiers de l'artisanat

Action n°6 : développer un partenariat avec le RWDR (Réseau Wallon de Développement Rural)

Thème :	TOURISME ET CULTURE
----------------	----------------------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, Villers-la-Ville sera le rendez-vous international du tourisme et de la culture »

II. Description du projet :

i. contexte

Villers-la-Ville dispose d'un site touristique majeur, à savoir l'abbaye de Villers-la-Ville. Seulement l'abbaye est excentrée par rapport aux villages ce qui a pour conséquence d'isoler les touristes de l'entité et de ne pas permettre la découverte de nos autres éléments du patrimoine (architectural, naturel ou culturel) et de notre économie locale.

Néanmoins, deux structures jouent un rôle très important au niveau de la promotion de l'entité et du développement du tourisme au-delà de l'abbaye à savoir : le syndicat d'initiative et la maison du tourisme.

ii. finalités du projet

- Valorisation de notre patrimoine
- Promouvoir et encourager la culture
- Développer un tourisme durable
- Proposer des interactions entre le village et le site de l'abbaye
- Favoriser le partenariat et la mise en réseau
- Dynamiser l'attractivité de l'entité
- Renforcer l'identité communale
- Enrichir la connaissance collective
- Présenter les ressources artistiques locales

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : le projet vise une collaboration avec le syndicat d'initiative, la maison du tourisme, la Région wallonne, la Province et l'asbl « abbaye de Villers-la-Ville ».

Initiative : il regroupe toutes les parties prenantes autour du thème « tourisme et culture »

Séduisant : les habitants, tout comme les visiteurs, peuvent profiter du développement culturel et touristique d'une région.

Transversalité : il rejoint le thème de la mobilité douce et des rencontres proposés par d'autres commissions de l'agenda 21 local.

Environnement : le tourisme durable permet de faire connaître notre commune tout en respectant son cadre de vie et de proposer de découvrir des endroits autrement qu'en voiture.

Sensibilisation : la communication sur les activités, les promenades, les musées, etc. est une forme de sensibilisation.

Développement : le syndicat d'initiative et la maison du tourisme sont autant de structures existantes très actives au niveau de l'entité et de la culture avec lesquelles il est possible de continuer le développement des activités touristiques et culturelles.

Durabilité : le tourisme durable tient compte de la perspective du long terme dans ses choix de développement et d'évènements.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - découverte par la mobilité douce (éviter les rejets de CO2)
2. le plan économique :
 - des retombées sur l'économie locale de Villers-la-Ville
3. le plan social :
 - permet les rencontres

V. Actions projetées

Action n°1 : Valorisation touristique de l'entité

- Promouvoir le tourisme vert
- Créer une liaison entre les villages et l'abbaye
- Continuer à développer des itinéraires de promenades touristiques
- Mettre en évidence notre petit patrimoine populaire (lien avec la commission cadre de vie « espace »)
- Créer un partenariat avec :
 - le syndicat d'initiative
 - la maison du tourisme
 - l'a.s.b.l. « abbaye de Villers-la-Ville »

- la Région wallonne et la Province
- le Centre Culturel du Brabant Wallon (CCBW)
- Mise en valeur de la chaussée romaine Bavay-Tongres (portion villersoise)
- Favoriser la création de gîtes ruraux
- Encourager les produits du terroir (en lien avec la fiche « agriculture et économie locale)
- Soutenir le folklore
- Mettre en place des animations de découverte et de promotion de l'entité

Action n°2 : Promotion de la culture

- Améliorer la communication des activités
- Développer des synergies avec les structures existantes
- Développer des lieux de rencontres régulières autour du thème de la culture
- Appuyer et coordonner la culture et les activités culturelles
- Préparer « le terrain » afin d'accueillir un centre culturel (et à terme en installer un sur l'entité)

Commission « biodiversité »

Thème :	NATURE
----------------	---------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, la commune aura son Plan Communal de Développement de la Nature appliqué à 95% »

II. Description du projet :

a. Contexte

À l'heure actuelle, suite à l'urbanisation croissante, on remarque une augmentation du morcellement des habitats, avec pour conséquences l'isolation et la disparition des populations et la destruction de nos forêts, zones humides, etc.

A terme une perte de la biodiversité sur le territoire et un changement du cadre de vie sont à prévoir si aucune mesure n'est prise pour enrayer ce mécanisme de fragmentation des milieux naturels. Notons toutefois que certaines mesures [telles que le plan de secteur et la densification de l'habitat autour des noyaux des villages (avec habitat groupé, etc.)] vont dans ce sens pour permettre à certaines zones d'être préservées.

Villers-la-Ville développe déjà certaines mesures en faveur de la nature...

Si la commune ne dispose pas - *actuellement* - d'un Plan Communal de Développement de la Nature (le PCDN est un programme d'actions qui sert à maintenir, à développer et à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux), il existe néanmoins à Villers-la-Ville :

- diverses commissions et structures qui abordent le thème de la nature :
 - o Commission « chemins et sentiers »
 - o Commission « sauvetage des batraciens »
 - o CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement)
 - o Asbl « les jardins partagés »
 - o CADEV (Comité d'Action pour la Défense de l'Environnement)
 - o Syndicat d'initiative
- des plans, conventions et évènements annuels qui abordent le thème de la Nature :
 - o Plan Maya
 - o Opération « Combles et Clochers »
 - o Convention « Fauchage tardif »

o Journée de l'arbre

b. Finalités du projet

- Maintenir et conserver la biodiversité (et même l'augmenter)
- Sensibiliser la population à la « nature »
- Éradiquer les espèces invasives
- Développer des actions en partenariat avec les écoles
- Encourager et promouvoir les initiatives citoyennes en matière de biodiversité
- Maintenir, renforcer et développer durablement le réseau écologique du territoire
- Restaurer les habitats naturels
- Sensibiliser, éduquer et informer les habitants sur le maillage écologique
- Collaborer avec les structures déjà existantes
- Favoriser de façon systématique des initiatives
- Encourager l'appropriation des espaces verts par la population

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat :

Le projet prévoit de nombreux échanges notamment avec les particuliers, les agriculteurs, le syndicat d'initiative, la maison du Tourisme, les écoles, etc.

Le projet s'inscrit dans une politique de dialogues et non pas dans des décisions unilatérales.

Initiative :

Il veut recréer un réseau écologique sur le territoire et non pas mener des actions ponctuelles sans lien les unes avec les autres.

Séduisant :

Tous les villersois seront concernés (enfants, adultes, agriculteurs, chasseurs, etc.) car le projet permettra de garder le caractère rural de la commune et de restaurer des milieux détruits.

Transversalité :

Il améliorera le cadre de vie et le bien-être des habitants et aura donc une complémentarité avec les actions envisagées par les autres commissions dans ce domaine.

Environnement :

Il protégera la faune et la flore sur le territoire en promouvant des actions simples pouvant permettre de gagner du « temps et/ou de l'argent » pour ceux qui les mènent. Parallèlement, d'autres actions viseront à faire découvrir la nature autrement en favorisant les échanges sociaux.

Sensibilisation :

Le projet mènera des campagnes de sensibilisation auprès des écoles en faveur de l'environnement. Parallèlement, des découvertes à thèmes seront proposées au « tout public ».

Développement :

Il assurera une continuité par rapport à ce qui existe déjà dans le domaine de l'environnement et garantira une cohérence dans le choix des actions à mener prioritairement.

Durabilité :

L'engagement dans la voie d'un « plan communal de développement de la nature » assurera une vision sur le long terme en matière de conservation de la biodiversité et de sensibilisation.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

4. le plan environnemental :

- un maintien (et une augmentation) de la biodiversité
- une restauration des milieux naturels (et une liaison entre eux)
- une amélioration du cadre de vie des habitants

5. le plan économique :

- réaliser des économies (en temps et en argent) pour les particuliers (achat de moins de produits phytopharmaceutiques, moins de temps passé à tondre, moins de dégâts liés aux inondations, etc.)

6. le plan social :

- favoriser le dialogue et les échanges
- permettre des rencontres entre des personnes ayant le même intérêt et habitant le même quartier

V. Actions projetées

Action n°1 : Initier la démarche pour réaliser son PCDN

- Faire appel à un bureau d'études pour réaliser un état de lieux de la « nature »
- Créer un réseau PCDN
- Réaliser le programme d'actions (à mettre en parallèle avec les actions déjà reprises ci-dessous)
- Réaliser des panneaux didactiques et d'information sur les actions menées

Action n°2 : Plan « Maya »

- Réaliser un partenariat avec les apiculteurs de l'entité
- Prendre contact avec les « mouch'ti brabançons »
- Sensibiliser à l'importance des insectes pollinisateurs (et notamment des abeilles)
- Promouvoir les alternatives aux produits chimiques (gestion différenciée)
- Inventorier les sites qui accueillent des ruches (situation existante) et les sites qui pourraient accueillir de nouvelles ruches
- Réaliser des plantations composées d'arbres (vergers), de plantes et de fleurs mellifères (et déterminer les endroits) sur des terrains communaux
- Promouvoir la plantation de plantes, d'arbres et fleurs mellifères chez les particuliers
- Actualiser les endroits à mettre en « fauchage tardif »
- Établir les projets de plantations sur les 3 ans du plan
- Promouvoir les nichoirs pour oiseaux et abeilles sauvages (et autres insectes) chez les particuliers

Action n°3 : Développer le maillage écologique

- Promouvoir la plantation de haies indigènes (et alignement d'arbres, vergers) auprès de la population
- Sensibiliser à la problématique des clôtures par rapport au passage de la faune
- Restaurer des liaisons (corridors) entre des habitats d'espèces spécifiques
- Adopter un règlement communal sur les plantations (favoriser les essences indigènes)
- Création de vergers

- Développer les jardins au naturel (et les faire découvrir)
- Protéger la petite faune

Action n°4: Maintenir la richesse biologique des sentiers

- Éviter la destruction des sentiers (encourager le dialogue avec les particuliers, les agriculteurs, les associations de motos et quads)
- Encourager le développement de la richesse biologique des sentiers
- Réaliser des ballades guide-nature et photos (en partenariat avec le syndicat d'initiative – commission chemins et sentiers, la maison du tourisme)
- Rappeler la légalisation en matière de respect de l'emprise des chemins et sentiers (encourager le dialogue avec les particuliers et/ou agriculteurs)

Action n°5 : Lutter contre les espèces invasives

- Actualiser l'inventaire des plantes invasives
- Réaliser un partenariat avec le contrat rivière (et des bénévoles et/ ou le secteur privé)
- Sensibiliser les propriétaires de terrains où ces plantes sont présentes
- Envisager des mesures pour éviter l'envahissement de la réserve de Gentissart par les bernaches du Canada
- Exercer un contrôle sur les chats errants et harets

Action n°6 : Opération « sauvetage des batraciens »

- Soutenir les structures existantes
- Proposer du matériel pour la sécurité des bénévoles
- Renouveler annuellement l'assurance pour les bénévoles
- Poser des dispositifs lors des opérations de sauvetage
- Promouvoir ces opérations de sauvetage auprès de la population

Action n°7 : Encourager les synergies entre les agriculteurs, chasseurs et environnementalistes

- Promouvoir les MAE (Mesures Agri-environnementales)

Thème : EAU

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, la commune aura les eaux de surface et souterraines les plus propres de Wallonie »

II. Description du projet :

a. Contexte

La commune a un réseau hydrographique important (ayant contribué à son développement) mais la qualité de celui-ci est très médiocre car Villers-la-Ville ne possède pas encore de station d'épuration pour ses eaux usées. Cependant la construction de deux stations d'épuration est prévue et ne devrait plus tarder (de gros travaux d'égouttage et de collecteurs sont actuellement en cours sur l'entité et les permis pour les stations ont été demandés).

Étant donné que la qualité des eaux de surface dépend en grande partie de l'épuration des eaux usées, certaines parties du thème « eau » ne pourront dès lors être vraiment abordées que lorsque ces travaux auront bien avancé ou seront terminés.

Par ailleurs, plusieurs particularités liées à la qualité des eaux de surface et souterraines caractérisent la commune de Villers-la-Ville et méritent d'être mentionnées :

- Présence de plusieurs captages d'eau sur son territoire
- La commune se situe en zone vulnérable (zone des « Sables bruxelliens »)
- N'a pas adhéré au contrat de rivière Dyle-Gette (seule commune du bassin à ne pas l'avoir fait)

b. Finalités du projet

- Améliorer la qualité de nos cours d'eau
- Améliorer la qualité de nos nappes d'eau souterraines
- Protéger la ressource en eau potable

- ✓ Éviter le gaspillage de l'eau potable
- ✓ Garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants
- ✓ Protéger ou recréer des zones humides

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : le projet souhaite mettre autour de la table tous les acteurs de « l'eau »

Initiative : les animations autour du thème de l'eau ne sont pas encore fort développées sur l'entité mais les partenariats à venir avec le contrat de rivière, l'IBW et l'IECBW permettront justement de pallier à ce manque.

Séduisant : les économies d'eau et la qualité des eaux sont des préoccupations de tous les habitants.

Transversalité : le thème de l'eau est lié également à celui de la préservation de l'environnement et de la nature mais également du cadre de vie en général.

Environnement : une amélioration de la qualité des eaux a un impact sur la faune et la flore étroitement liées aux zones humides.

Sensibilisation : pour éviter le gaspillage d'eau, diminuer l'utilisation de certains produits de recréer des zones humides, etc. il est primordial d'axer les actions vers la population car elle détermine en partie la réussite du projet.

Développement : les travaux d'égouttage et l'installation des stations d'épuration

Durabilité : l'eau, appelée « l'or bleu », est une préoccupation majeure et le restera dans les années futures

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - une réduction de l'utilisation des produits
 - une utilisation rationnelle de l'eau potable
 - une amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines
2. le plan économique :
 - économie d'eau (éviter le gaspillage, utilisation de l'eau de pluie, etc.)
 - diminution de la quantité de produits achetés

3. le plan social :

- amélioration du cadre de vie et du sentiment de bien-être

V. Actions projetées

Action n°1 : Adhérer au contrat rivière

- Développer un partenariat avec l'équipe du contrat de rivière

Action n°2 : Appliquer une gestion différenciée

- Remplacer dans certaines situations l'usage de produits phytopharmaceutiques par des alternatives
- Favoriser la lutte biologique raisonnée

Action n°3 : Epuration des eaux

- Réaliser une cartographie par rue des habitants reliés à l'égout et/ou possédant une station d'épuration individuelle
- Soutenir les habitants dans leur démarche d'épuration de leurs eaux

Action n°4 : sensibilisation de la population à l'utilisation de certains produits

- Rappeler l'usage des produits chimiques, leur réglementation et leur dosage

Action n°5 : ressources en eau (captages)

- Envisager un partenariat avec l'IECBW
- Rappeler ce qui est interdit et ce qui est autorisé aux riverains des captages
- Éviter le gaspillage de l'eau potable

Action n°7 : Restaurer et développer les milieux humides

- Création de mares et de bassins d'orage naturels (sur des terrains communaux) et encourager les particuliers à en installer également
- Sensibilisation des écoles
- Maintenir les zones humides
- Favoriser le dialogue avec l'I.B.W. (Intercommunale du Brabant Wallon) par rapport à la restauration des milieux humides autour des deux futures stations d'épuration

Action n°8 : Lutter contre les inondations

- Créer des « zones tampons »
- Encourager « les retenues naturelles »

Commission « cadre de vie »

Sous- commission « bien-être sociétal »

Thème :	COMMUNICATION
----------------	----------------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, chaque habitant connaîtra tous les évènements et actualités qui se dérouleront à Villers-la-Ville »

II. Description du projet :

a. Contexte

A l'heure d'Internet et de la transparence, le citoyen espère trouver facilement et rapidement les informations qu'il recherche. Cependant, il n'est pas toujours évident d'y parvenir pour plusieurs raisons :

- Il faut savoir où trouver l'information (quel moteur de recherche utiliser ?, vers quel site s'orienter ?, quel mot clés taper ?, etc.)
- L'information n'est pas toujours disponible
- Les éléments d'information ne sont pas clairs

Depuis une dizaine d'années, la commune de Villers-la-Ville a énormément évolué dans ce domaine. Elle dispose de plusieurs outils pour informer la population (6 agendas communaux/an, 1 bulletin communal/an, une brochure d'information communale/an et un site Internet communal, un site Internet dans certaines implantations scolaires mais pas dans toutes). Bien entendu, parallèlement à cela, il est possible de faire appel à une distribution « toutes-boîtes » pour divers thèmes.

Néanmoins, malgré ces outils importants, l'information ne passe pas toujours bien. Au point de vue des brochures, on peut notamment avancer le fait que les habitants ne prennent pas toujours la peine de les lire, que la distribution ne se fait pas dans toutes les boîtes (par exemple n'est pas distribué si « mention pas de publicité»). Tandis que pour les sites Internet, il semble que ce soit la disponibilité et la mise à jour de l'information ainsi que la clarté du site (ou l'absence de site) qui fassent défaut.

b. Finalités du projet

- Renforcer la communication des actions et évènements vis-à-vis de la population

- Améliorer la clarté du site Internet
- Procéder à la mise à disposition auprès des citoyens des informations liées à la commune de façon systématique
- Envisager la participation de la population dans les événements communaux
- Assurer une bonne communication entre les différentes commissions
- Assurer la communication vis-à-vis de l'Agenda 21 local
- Envisager de nouveaux réseaux de communication et déterminer les meilleurs réseaux en fonction des actions et du public ciblé
- Informer les médias des actions menées
- Développer des sites Internet pour certaines structures spécifiques

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat :

De par son thème, le projet favorisera, bien entendu, les échanges notamment avec les écoles, les partenaires privés et autres associations de l'entité.

Initiative :

Il s'agit essentiellement d'améliorer et de renforcer la diffusion de l'information auprès de la population afin que chaque citoyen puisse avoir connaissance de toutes les activités et événements proposés dans la commune.

Séduisant :

Tous les villersois seront concernés car le projet permettra une mise en réseau globale de l'information et de connaître toutes les nouveautés sur la Commune.

Transversalité :

Le projet aura comme objectif notamment d'assurer une bonne communication entre les différentes commissions de l'agenda et de ce fait d'assurer une complémentarité dans les actions menées.

Environnement :

Une grande partie de l'information diffusée se rapporte au développement durable et à la sensibilisation de la population autour du thème vu qu'elle traitera de l'agenda 21 local.

Sensibilisation :

La communication sur les actions permet d'aborder le thème du développement durable selon une approche didactique (unilatérale).

Développement :

Depuis une dizaine d'années, la communication vis-à-vis des citoyens a été fortement renforcée et c'est dans cette optique de continuité que ce projet est proposé.

Durabilité :

La communication ne peut fonctionner que si elle est envisagée sur le long terme.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

4. le plan environnemental :
 - développer des moyens de communication plus respectueux de l'environnement
 - sensibiliser au respect de l'environnement par les actions menées dans le cadre de l'Agenda 21 local
5. le plan économique :
 - faciliter la recherche et l'accès à l'information permet de gagner du temps (et d'éventuellement de diminuer ses déplacements)
6. le plan social :
 - favoriser le dialogue et les échanges

V. Actions projetées

Action n°1 : valorisation du site Internet

- Recenser les problèmes et trouver des solutions pour améliorer la clarté du site
- Assurer une mise à jour régulière des informations par chaque service
- Assurer une communication vis-à-vis de l'agenda 21 local
- Développer l'accès à Internet pour « tous » (en partenariat avec le syndicat d'initiative)
- Créer une « newsletters » par mail
- Développer des sites Internet propres dans chaque implantation scolaire ou structure communale

Action n°2 : créer une chronique spéciale « agenda 21 local »

- Centraliser l'information sur l'Agenda 21 local
- Réaliser des articles réguliers sur l'état d'avancement de l'Agenda 21 local
- Envisager un « fil conducteur » dans tous les articles à paraître sur le thème de l'agenda

Action n°3 : réaliser une mise en réseau

- Faire appel au système « open source » pour développer certains projets
- Créer un réseau global « agenda 21 local » pour la recherche d'informations

Thème : PROPLETE

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, à Villers-la-Ville sera la Commune la plus propre et accueillante de Wallonie »

II. Description du projet :

a. Contexte

Depuis plusieurs années déjà, il y a une augmentation des dépôts sauvages (dû notamment à l'application du coût-vérité en matière de collecte et de traitement des déchets) et des abandons des petits déchets (cannettes, papiers, mouchoirs, etc.). A certains endroits, on remarque également un manque d'entretien, créant ainsi un « appel aux déchets ».

Bien que la Commune mène des actions de sensibilisation (et de répression dans certains cas) notamment via le tri dans les écoles, le placement de petites poubelles dans les lieux et endroits publics, le ramassage des déchets le long des routes et l'engagement à temps partiel d'un agent constatateur et d'un fonctionnaire sanctionnateur, force est de constater que certaines personnes ne changent pas leurs comportements inciviques.

b. Finalités du projet

- Encourager et développer les initiatives en matière de sensibilisation à la propreté
- Collaborer avec les structures existantes
- Améliorer l'accès au parc à conteneurs
- Combattre les incivilités et diminuer les quantités de dépôts sauvages (de façon ludique et didactique)
- Développer une politique de nettoyage systématique et régulier (afin de court-circuiter en amont la chaîne de « la crasse appelle la crasse »)
- Inventorier les endroits « sales » et définir des solutions pour améliorer la situation

- ☑ Encourager les comportements (respectueux du cadre de vie de ses voisins et de l'environnement) en matière de propreté
- ☑ Mener des campagnes originales pour dénoncer les conduites inciviques
- ☑ Limiter la production de déchets

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : le projet propose de collaborer avec des structures existantes et entre autres de continuer les actions déjà menées sur le terrain.

Initiative : il tend à développer des solutions innovantes (et respectueuses de l'environnement) aux problèmes de propreté.

Séduisant : chaque habitant est concerné par son cadre de vie.

Transversalité : un environnement plus « propre » va de paire avec des actions menées en faveur de la faune et flore et améliore le sentiment de bien-être pour les habitants.

Environnement : diminuer la production de déchets et les dépôts sauvages, favoriser le recyclage, le tri et la récupération ou encore proposer des alternatives pour l'entretien des espaces (publics ou non) sont des mesures en faveur du développement durable.

Sensibilisation : des campagnes dans les écoles, auprès de la population aident à la prise de conscience que chacun peut intervenir sur son environnement.

Développement : ce projet vise la continuité des actions menées pour lutter contre la délinquance environnementale.

Durabilité : la propreté du cadre de vie est une préoccupation permanente de la population mais changer les comportements prend du temps il est donc important de l'envisager sur le long terme avec des rappels réguliers.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - un meilleur cadre de vie pour les habitants
 - une diminution de la pollution visuelle, du sol et de l'air (réduction des déchets et recyclage, diminution des dépôts susceptibles de polluer le sol, moins de déchets incinérés)

- de meilleures conditions pour la faune et la flore (réduction des dépôts sauvages, le recyclage et l'utilisation d'alternatives aux produits chimiques permettent de diminuer certains produits et/ou déchets dangereux se retrouvant dans la nature)

2. le plan économique :

- moins de déchets = moins de coûts de collecte et de traitement
- la dépollution des sols a un coût très élevé => la prévention évite de tels coûts
- le recyclage requiert de développer des filières spécifiques et donc de créer des emplois

3. le plan social :

- un espace « propre » est un espace convivial qui peut améliorer le sentiment de bien-être collectif et individuel.
- l'utilisation de moins de produits chimiques a une action bénéfique sur la santé

V. Actions projetées

Action n°1 : Opérations « propreté »

- Créer un partenariat avec le CADEV (Comité d'Action pour la Défense de l'Environnement)
- Améliorer la propreté des trottoirs et accotements (et proposer des alternatives à l'utilisation de certains produits pour y arriver)
- Renforcer les opérations de propreté et le nettoyage des espaces publics

Action n°2 : campagne « Zéro déchets »

- Encourager le tri systématique dans les écoles
- Développer le tri systématique dans les lieux et espaces publics
- Encourager le compostage
- Promouvoir les sacs réutilisables
- Encourager l'utilisation de gourdes et la consommation de l'eau du robinet
- Privilégiez les produits les moins emballés
- Soutenir et promouvoir les filières de réemploi

Action n°3 : combattre les petites incivilités

- mener des campagnes de sensibilisation

Thème : RENCONTRES -SOLIDARITE

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, à Villers-la-Ville, tout le monde se connaît»

II. Description du projet :

c. Contexte

La société actuelle est individuelle, on ne connaît plus ses voisins, il n'y a plus l'esprit de village qui existait d'antan. Villers-la-Ville n'échappe pas à cette tendance et s'est transformée en cité dortoir. Les contacts et échanges (et même la solidarité) ont (presque) disparu au sein des quartiers et villages. Plusieurs raisons à ce phénomène peuvent être avancées : l'augmentation des temps de déplacement domicile-travail (moins de temps pour les loisirs), l'utilisation de la voiture, le développement des grandes surfaces commerciales au détriment des commerces de quartiers, le changement des besoins, les nouvelles technologies, etc.

d. Finalités du projet

- Recréer des activités et espaces de rencontres
- Développer une solidarité et l'entre-aide entre voisins
- Encourager les initiatives d'échanges intergénérationnels
- Soutenir les projets sociaux
- Retrouver l'esprit de village (ou de quartiers)
- Éviter l'isolement et l'exclusion
- Aider les plus démunis
- Découvrir et faire découvrir la différence
- Développer des partenariats avec les structures existantes
- Favoriser l'accompagnement social

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : c'est la finalité du projet : créer des liens

Initiative : le projet prévoit de développer des actions à vocation première de rencontre à l'échelle d'une commune entière

Séduisant : les échanges sociaux sont importants dans la société, chacun est concerné car les contacts définissent notre équilibre émotionnel

Transversalité : les rencontres, échanges et collaborations se retrouvent dans les projets de chacune des commissions.

Environnement : le projet propose de rendre à la commune sa convivialité

Sensibilisation : les échanges intergénérationnels apportent et partagent la connaissance et l'expérience

Développement : la gestion d'une commune passe par l'écoute des besoins et attentes de ses habitants, le projet est donc la base de la politique menée qui tente d'y répondre

Durabilité : multiplier les échanges s'envisage sur le long terme (le bien-être des habitants étant la clé de la vie en société)

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - des lieux conviviaux et accueillants
 - les projets de quartiers ont souvent une influence positive sur l'environnement
2. le plan économique :
 - la solidarité et l'entre-aide font notamment appel au bénévolat qui permet à de nombreuses activités de voir le jour (=> coûts très raisonnables)
3. le plan social :
 - un sentiment d'appartenance et d'identité à sa commune
 - un mieux-être collectif (l'entre-aide et la solidarité procurent un sentiment de satisfaction)
 -

V. Actions projetées

Action n°1 : favoriser les rencontres intergénérationnelles

- développer une école des devoirs (via un parrainage des seniors)

Action n°2 : dynamiser des espaces sociaux

- inventorier les endroits propices aux rencontres et les rendre attractifs
- proposer des événements avec un point de regroupement
- partager des activités à thème

- redynamiser les quartiers autour du social

Action n°3 : échanger ses savoir-faire

- développer un partenariat avec le SEL (système d'échange local)
- encourager et promouvoir les initiatives d'entre-aide entre voisins

Action n°4 : encourager l'accompagnement social

Thème : ALIMENTATION

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, tous les villersois mangeront une alimentation saine, équilibrée, équitable et durable »

II. Description du projet :

a. Contexte

L'alimentation prend une place essentielle dans notre quotidien. Cependant, le manque de temps, les produits préparés ou proposés, l'homogénéisation des cultures et la disparition de certaines variétés de légumes/fruits de notre alimentation encouragent la tentation d'opter pour la « malbouffe ». Il n'est donc pas toujours facile de manger chaque jour une alimentation saine et équilibrée.

b. Finalités du projet

- Promouvoir les circuits courts pour les aliments sains
- Encourager les produits locaux
- Inciter à consommer des aliments sains, équitables et durables dans les collectivités
- Appuyer les initiatives qui proposent des fruits, légumes et produits laitiers comme collation
- Développer des activités autour du thème des « produits du sol » dans les écoles

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : promouvoir une alimentation saine passe par des partenariats notamment avec les écoles, les associations de parents, etc.

Initiative : le projet vise à développer (et à continuer) toute une série d'actions proposant de lutter contre les produits transformés et industriels plébiscités par les grandes marques et publicités.

Séduisant : tout le monde est intéressé par les questions d'alimentation et les produits bons pour la santé.

Transversalité : il est complémentaire aux projets envisagés par la commission « développement local » qui souhaite privilégier les produits du territoire et/ou bio

Environnement : proposer des produits sains passe par des techniques plus respectueuses de l'environnement (cultiver des fruits et légumes avec moins de produits chimiques, manger des produits locaux évite les longs transports, etc.)

Sensibilisation : créer son potager, cueillir ses fruits et réaliser des préparations à base de ceux-ci, etc. tout cela est didactique

Développement : certaines implantations scolaires ont déjà commencé à envisager une alimentation équilibrée pour les repas, il s'agit ici de continuer et d'aller encore plus loin.

Durabilité : c'est petit à petit que l'on pourra changer les comportements envers notre alimentation, il faut donc du temps et le prévoir sur le long terme.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :

- réduction des émissions de CO2 (diminution des transports en privilégiant les produits locaux)
- réduction de l'utilisation des pesticides
- une redécouverte d'anciennes variétés de fruits et légumes

2. le plan économique :

- moins de coûts de transport
- économie locale « boostée » en privilégiant les producteurs locaux

3. le plan social :

- une découverte du monde agricole et de l'arboriculture fruitière
- un échange des connaissances
- un sentiment de mieux-être (physique et intérieur)

V. Actions projetées

Action n°1 : promouvoir une alimentation saine et équilibrée dans les écoles

- développer un partenariat avec le CLPS (Centre local de la Promotion de la Santé du Brabant wallon) pour promouvoir de façon didactique une alimentation saine

- proposer des repas et « goûters » équilibrés (avec les équipements qui permettent d'y répondre)
- adopter une charte scolaire progressive en faveur d'une alimentation saine et durable
- cultiver ses fruits et légumes et les cuisiner

Action n°2 : sensibilisation de la population sur le thème de l'alimentation

- projection d'un film documentaire suivi d'un débat
- développer un partenariat avec le CLPS (Centre local de la Promotion de la Santé du Brabant wallon)
- développer un partenariat avec les jardins partagés
- faire découvrir le monde des produits locaux bons pour la santé

Thème : LOGEMENT

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, tous les villersois disposeront d'un logement sain et correspondant à leurs besoins »

II. Description du projet :

a. Contexte

Tous le monde n'a pas la possibilité d'accéder à un logement. En Brabant wallon, le prix de l'immobilier a explosé et beaucoup de jeunes ne peuvent pas se permettre d'acheter une habitation à un prix aussi élevé. Villers-la-Ville n'échappe pas à cette fuite des « jeunes » vers les provinces voisines. On peut toutefois noter que la commune de Villers-la-Ville a décidé d'adhérer et de se lancer dans un programme biennal d'ancrage communal du logement pour répondre à certains besoins en matière d'accès au logement.

Par ailleurs, sans le savoir, nous sommes confrontés à de nombreux polluants potentiellement présents dans nos habitations (radon, COV, ondes, moisissures, CO2, etc.), il est donc important d'apprendre à les reconnaître et à les éviter lors des constructions et rénovations.

b. Finalités du projet

- Proposer des logements adaptés aux besoins de la population
- Respecter le cadre de vie et le bâti environnant lors de projets
- Sensibiliser la population aux polluants intérieurs
- Devenir un modèle pour la construction d'habitats respectueux de la santé
- encourager les économies d'énergie

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : en matière de logement, les partenariats entre le public et le privé sont fréquents, mais il existe aussi des échanges avec des structures régionales ou provinciales

Initiative : développer un habitat respectueux de la santé et le partager pour en faire bénéficier tout le monde est un concept relativement nouveau.

Séduisant : tout habitant est concerné car il s'agit de son lieu (milieu) de vie et de sa santé

Transversalité : la diminution des polluants intérieurs, les économies d'énergie et le bien-être font partie intégrante du projet et sont de ce fait totalement indissociables des autres thèmes de l'agenda 21 local.

Environnement : le projet vise à améliorer l'environnement des habitants et à diminuer les polluants intérieurs.

Sensibilisation : partager les projets pilotes permet une large communication envers les habitants mais également envers d'autres communes, régions, etc.

Développement : il est une continuité au programme d'ancrage communal de logement auquel la commune a décidé de s'inscrire en 2001.

Durabilité : le logement est une préoccupation majeure du début 21^{ème} siècle et le restera pour les prochaines décennies.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

4. le plan environnemental :

- économies d'énergies
- diminution des produits nocifs pour la santé et l'environnement

5. le plan économique :

- privilégier les économies dites « vertes »
- diminuer sa consommation (et donc sa facture) d'énergie
- encourager les nouvelles technologies respectueuses de la santé et de l'environnement dans le monde de la construction

6. le plan social :

- permettre à chaque habitant d'avoir un logement sain et adapté à ses besoins
- diminution de certaines maladies (allergies, etc.) et de décès (dus au CO2, etc.)

V. Actions projetées

Action n°1 : programme d'ancrage communal du logement

- permettre aux jeunes d'accéder à un logement
- créer des habitats « sains »
- devenir un modèle en matière de logement respectueux de l'habitant
- sensibiliser aux matériaux de construction « sains » (organiser des cycles de conférences sur les matériaux de construction sains)

- répondre aux besoins en matière de logement dans l'entité

Action n°2 : pollutions intérieures

- développer un partenariat avec le CLPS
- sensibiliser aux différents polluants et expliquer leur danger sur la santé (notamment en menant des actions auprès des personnes plus fragiles)
- diminuer les différents polluants dans les habitations en proposant des solutions spécifiques et adaptées selon le type de polluant
- promouvoir des produits de nettoyage respectueux de l'environnement et de la santé dans les habitations et différentes collectivités
- changer les installations de chauffage dangereuses pour la santé

Action n°3 : économies d'énergie

- soutenir les actions en faveur des économies d'énergies
- proposer des idées simples et peu coûteuses pour diminuer sa consommation d'énergie
- mettre l'accent sur l'isolation et sur les matériaux isolants « sains »
- encourager et promouvoir les nouvelles technologies pour les habitations dans le secteur de l'énergie

Sous-commission « espace »

Thème :	MOBILITE
----------------	-----------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, plus personne n'utilise sa voiture à Villers-la-Ville »

II. Description du projet :**a. Contexte**

Dans la commune de Villers-la-Ville, à l'heure actuelle la voiture est une nécessité pour la plupart des ménages. Les raisons sont diverses entre autres à cause de nos modes de vie, « toujours plus toujours plus vite », mais aussi certainement à cause de l'étendue de la commune et du manque de connections entre les différents villages.

Paradoxalement cette étendue est une opportunité vu qu'elle offre de nombreux sentiers et itinéraires de promenades qui ont vu le jour grâce à cette absence de transports en commun entre village. En effet, les travailleurs devaient rejoindre les gares snbc et/ou de tram existantes autrefois pour rejoindre leur lieu de travail et pour ce faire coupaient au plus court à travers champs et campagnes.

Actuellement, certains de nos choix de vie sont déterminés par les transports en commun, leurs accessibilités et leurs destinations. Cela peut freiner dans certaines décisions telles que le choix des écoles, loisirs et activités. Car il est vrai que les transports en commun ne facilitent pas l'alternative à la voiture pour accéder aux écoles, commerces, centres de loisirs. Bien que donnant l'impression sur papier de bien desservir la commune, les horaires, les fréquences et correspondances ne sont pas adaptés aux besoins de la population, de plus s'ils permettent à l'occasion de se rendre à l'extérieur de la commune, ils ne permettent pas de connecter les différents villages de l'entité.

La moitié des déplacements de moins de 3 km sont effectués en voiture, d'ailleurs pour la plupart des villersois, il est inenvisageable de ne pas prendre sa voiture pour se rendre dans les commerces, écoles, etc. quitte à se garer en double file, sur les trottoirs, etc. (c'est la politique « gagner du temps à tout prix»). La dépendance à la voiture est incontestable.

Outre ces problèmes de déplacements, il y a également des problèmes de sécurité et de stationnement dûs aux habitations de plus en plus nombreuses (bordant les voies de liaisons entre les villages). En effet, le réseau routier est ancien, la plupart du temps au gabarit étroit, difficile donc de faire cohabiter cheminement piétonnier (et cycliste), aménagement pour les personnes à mobilité réduite et stationnement des véhicules.

Ce qu'il existe actuellement sur Villers-la-Ville dans le domaine de la mobilité :

- un Plan Communal de Mobilité (adopté le 16 mai 2002)
- une commission « chemins et sentiers »
- un projet « Pouce-Pousse » (autostop balisé)
- un projet « Va pour la planète » (co-voiturage via un site web)
- une commission consultative de la personne handicapée

b. visées du projet

- Valoriser et entretenir les voies de mobilité lentes
- Sensibiliser et inciter aux alternatives de la voiture et limiter l'usage de la voiture individuelle
- Développer les intermodalités et les transports alternatifs à la voiture individuelle
- Diminuer à notre échelle les quantités de CO2 émises par les véhicules et diminuer l'utilisation des énergies fossiles par les transports
- Garantir une accessibilité et une meilleure sécurité dans les déplacements à pied, à vélo, en transports en commun
- Rationaliser les déplacements aux alentours des écoles, commerces, etc.
- Favoriser l'accès aux zones de services autrement qu'en voiture (assurer une accessibilité multi-modales)
- Améliorer la conscience environnementale de la population
- Encourager les comportements solidaires
- Développer des infrastructures pour les usagers faibles, améliorer les conditions de déplacements des modes doux
- Soutenir les initiatives et les actions citoyennes en matière de mobilité douce
- Envisager et réaliser des liaisons entre les différents villages
- Collaborer avec les structures déjà existantes
- Développer des infrastructures pour les personnes à mobilité réduite

- Organiser l'accessibilité aux écoles
- Maîtriser le stationnement dans les centres des villages
- Améliorer l'accueil des usagers (abribus, info, etc.)
- Améliorer l'accessibilité aux gares, renforcer la desserte en transports collectifs interne de la commune
- Améliorer la qualité de vie des riverains (vitesse et sécurité)
- Prendre en compte les besoins de tous les types d'usagers lors de nouveaux aménagements (piétons, cyclistes, PMR, etc.)
- Diminuer les inégalités sociales (personnes âgées, isolées, à faibles revenus, etc.) en promouvant les alternatives à la voiture individuelle (c'est-à-dire permettre de se déplacer sans voiture)
- Inciter les covoiturages scolaires vers les pôles scolaires situés hors entité
- Favoriser la communication systématique des initiatives

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat :

Ce projet favorisera les partenariats avec des associations mais également avec les citoyens, parents, élèves, enseignants sous forme de solidarité. Un véritable réseau sera créé autour des personnes concernées et des actions mises en place sur le terrain.

Initiative :

Il rendra la commune aux usagers doux en combinant différentes approches pour parvenir à proposer des alternatives à la voiture.

Séduisant :

Tous les villersois seront concernés (enfants, adultes, personnes âgées, PMR, commerçants, etc.) par l'amélioration de la mobilité et l'offre proposée parallèlement à la voiture.

Transversalité :

Il améliorera le cadre de vie et le bien-être des habitants et aura donc une complémentarité avec les actions envisagées par les autres commissions dans ce domaine

Environnement :

Il entrera dans une démarche de réduction des émissions de CO2 et de réduction de l'utilisation des énergies fossiles

Sensibilisation :

Le côté pédagogique et didactique sera favorisé via les actions menées auprès des écoles mais également via la communication (et la prévention) autour des actions menées.

Développement :

La mobilité est un des enjeux majeurs dans les zones rurales et semi-rurales où les villages ne bénéficient que de peu de liaisons entre eux. Développer la mobilité permettra d'améliorer les échanges sociaux et la petite économie (commerces de proximité).

Il y aura une complémentarité et un renforcement des projets menés dans le domaine de la sécurité routière à Villers-la-Ville.

Durabilité :

Il tentera de trouver des alternatives aux déplacements en voiture ayant un impact sur le long terme, notamment en encourageant systématiquement les nouvelles initiatives et en développant la communication autour des actions menées.

IV. Objectifs quantitatifs

- Dresser un inventaire
- Fixer des objectifs ambitieux
- Mesurer à intervalles réguliers les progrès engrangés et ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs fixés.

V. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :
 - o une réduction des émissions de CO₂, une économie des énergies fossiles et une amélioration de la qualité de l'air (car propose des alternatives à la voiture)
 - o une (re)découverte de sa commune (les modes doux influent sur notre perception du milieu qui nous entoure)
2. le plan économique :
 - Les alternatives à la voiture permettent de diminuer sa consommation d'essence (de mazout) voire de supprimer une voiture du ménage permettant d'améliorer le pouvoir d'achat dudit ménage.

En outre les abonnements en transports en commun peuvent être remboursés dans certains cas par l'employeur tandis que la marche ou le vélo ne nécessitent pas un lourd investissement au départ.

- Revalorisation des commerces de proximité

3. le plan social :

- Les personnes isolées, âgées, précarisées et non-motorisées pourraient bénéficier d'un transport pour accéder aux commerces, écoles, centres de loisirs, au travail.
- Des liens sociaux pourraient être créés, une convivialité par village pourrait s'installer.
- Renforcement de la sécurité pour les usagers faibles
- Une diminution du stress en optant pour d'autres moyens de transport que la voiture

VI. Actions projetées

Action n°1 : Développer les infrastructures pour les cyclistes

- inventorier et définir les besoins des cyclistes
- créer un réseau de pistes cyclables reliant les villages et/ou amenant à des points stratégiques de la commune
- sensibiliser et recréer des liens sociaux
- proposer une alternative aux petits déplacements en voiture
- aménager des points d'accueil pour les vélos
- étudier les possibilités d'aménagements pour cyclistes lors de travaux de voirie
- favoriser les partenariats avec les associations de cyclistes (GRACQ, PRO Vélo, etc.)

Action n°2 : Ecoles (renforcer la sécurité, l'accessibilité et l'utilisation des modes doux)

- création ou revalorisation de parkings en dehors de l'implantation scolaire (avec pédibus organisé)
- entretenir et/ou réaménager les sentiers aux abords des écoles
- aménagement de trottoirs, de pistes cyclables, de dispositifs de sécurité autour des écoles
- sensibilisation des parents, enseignants et élèves

Action n°3 : Chemins et sentiers

- établir un partenariat avec la commission « chemins et sentiers »
- faire découvrir le réseau pédestre existant
- entretenir et/ou rouvrir des sentiers prioritaires menant à des points stratégiques de la commune

- réaliser une mise à jour de l'inventaire et de l'état des sentiers (en collaboration avec la commission « chemins et sentiers)
- (ré)aménager certains sentiers pour permettre aux cyclistes de les emprunter
- Participer à l'action « sentier.be »

Action n°4 : Parking et stationnement

- sensibilisation aux mauvais stationnements
- proposer des solutions dans les rues problématiques (notamment aux stationnements dangereux)
- création d'emplacements de parking (notamment gares, écoles, etc.)

Action n°5 : Autostop et covoiturage

- partenariat avec les projets « pousse-pouce » et « va pour la planète »
- mettre en place un système d'autostop itinérant
- sensibilisation et information de ces initiatives
- créer des liens dans les quartiers/villages (sentiment d'appartenance)

Action n°6 : Transports en commun

- envisager un partenariat avec la SNCB (en ce qui concerne le futur RER)
- mettre en place un « proxibus »
- améliorer les infrastructures d'accueil et l'accessibilité pour les transports en commun
- créer et développer un partenariat avec les TEC
- aménagement des trottoirs et dispositifs de sécurité autour des gares

Action n°7 : Personnes à mobilité réduite

- inventorier les besoins des personnes à mobilité réduite (en partenariat avec la Commission Consultative de la Personne Handicapée)
- prévoir dans tous les nouveaux aménagements l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- sensibiliser au handicap

Action n°8 : sécurité routière

- limiter la vitesse à certains endroits
- inventorier les endroits dangereux et/ou problématiques et y remédier
- favoriser les échanges entre les riverains, la commune et le MET

Action n°9 : Semaine de la mobilité

- développer une opération sans voiture dans les différents villages
- promouvoir tous les modes de déplacement doux et durables

Thème :	PAYSAGE –PATRIMOINE
----------------	----------------------------

I. Intitulé du projet :

« Chiche que dans 20 ans, Villers-la-Ville aura su garder les plus beaux points de vue et sites de Wallonie »

II. Description du projet :

a. contexte

Le territoire rural et les paysages rencontrés à Villers-la-Ville sont intimement liés à la géographie de la région (relief, nature du sol, hydrographie qui ont défini l'installation des hommes).

La Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT) et l'ADESA asbl ont notamment décrit les paysages sur l'entité (et répertorié des périmètres d'intérêt paysager, des points de vue, etc.). L'analyse des paysages est basée sur des critères visuels relativement objectifs (la profondeur du champ, la variété, la dimension verticale, la présence de plans successifs, l'harmonie et la rareté, les couleurs, la rugosité, les lignes de forces, les profondeurs de vues, les points d'appel, le contraste, la variabilité, etc.).

Deux ensembles paysagers caractérisent l'entité :

- vallonnements Brabançons
- bas plateaux limoneux brabançon et hesbignon

Les implantations des hameaux se situent pour la plupart dans l'ensemble des vallonnements brabançons et sont liés au réseau hydrographique et routier. Cependant, il est à noter que les lotissements ou certaines maisons individuelles peuvent transformer l'âme et l'image des villages et lieux.

La conséquence étant de se retrouver avec des éléments architecturaux très divers (en rupture avec le bâti traditionnel) sans vue d'ensemble.

Au vu des caractéristiques « rurales » et « dortoirs » de Villers-la-Ville - *qui mal gérées peuvent abîmer le paysage* -, il semble opportun de tenir compte de deux aspects du paysage à savoir le paysage naturel et le paysage urbanisé (lié à l'activité humaine) et d'essayer de préserver au maximum le cadre de vie et « l'espace » des habitants.

b. visées du projet

- ✓ réaliser le diagnostic complet du paysage
- ✓ maintenir un cadre de vie rural harmonieux
- ✓ inventorier les éléments architecturaux et naturels intéressants
- ✓ sensibiliser les habitants à la richesse paysagère, architecturale, et patrimoniale et créer une dynamique de quartier autour de ces thèmes
- ✓ restaurer et (re)valoriser le petit patrimoine populaire
- ✓ conserver nos paysages et notre petit patrimoine
- ✓ promouvoir l'importance de conserver nos éléments paysagers
- ✓ encourager les initiatives visant à renforcer les lignes directrices paysagères et à valoriser le paysage
- ✓ remettre des avis (à la demande) sur certains projets susceptibles de compromettre un ensemble paysager
- ✓ structurer l'analyse d'interprétation d'un paysage
- ✓ déterminer le développement de l'habitat et de son environnement

III. Le projet par rapport aux critères de sélection (Pistes DD)

Partenariat : des échanges avec des structures telles que la CPDT et l'asbl ADESA sont prévus afin de nous orienter et de nous aider à concrétiser le projet.

Initiative : le paysage n'est pas une composante déterminante dans les choix de développement d'une commune.

Séduisant : le projet concerne le cadre de vie de tous les villersois.

Transversalité : il est en lien avec les thèmes du tourisme et de la culture (commission « développement local »).

Environnement : le patrimoine (bâti et naturel) influence le caractère et le cadre environnant d'un territoire.

Sensibilisation : le projet envisage d'informer la population sur l'histoire et les anecdotes du patrimoine naturel, paysager et architectural de l'entité.

Développement : dans les demandes urbanistiques, le respect du cadre (bâti et naturel) existant est pris en compte.

Durabilité : l'urbanisation continuera à se développer et à grignoter du terrain mais il est possible de sensibiliser les habitants au respect de leur cadre de vie afin d'éviter la destruction de nos éléments paysagers et architecturaux.

IV. Impact du projet par rapport au « développement durable » : qu'est-ce que les actions projetées apporteront sur :

1. le plan environnemental :

- préservation du cadre de vie des habitants
- conservation des éléments naturels (haies et arbres remarquables)

2. le plan économique :

- favorise l'attrait touristique de la commune et donc son économie locale

3. le plan social :

- renforce le sentiment d'appartenance à un quartier => encourage les échanges et la convivialité

V. Actions projetées

Action n°1 : les éléments paysagers

- reportage photographique des éléments paysagers
- créer une base de données illustrative et interprétative et objective pour déterminer un paysage
- favoriser les échanges et partenariats avec la CPDT (conférence Permanente du Développement Territorial) et l'ADESA asbl

Action n°2 : le petit patrimoine populaire

- réaliser des articles sur chaque monument, rue ou quartier (style chronique)
- restaurer et mettre en valeur ce patrimoine
- participer aux journées du patrimoine

Action n°3 : les éléments architecturaux

- conserver les éléments architecturaux du bâti existant
- mettre en valeur et faire découvrir ces éléments

Action n°4 : le patrimoine naturel

- créer des itinéraires de découverte des haies et arbres remarquables
- encourager le fleurissement et les plantations (lien avec la commission « biodiversité »)

9. Sources :

1. Documents de travail :

- *Plan Communal de Mobilité de Villers-la-Ville – Rapport de synthèse*, Transitec en collaboration avec COOPARCH – R.U., EO, le Ministère wallon de l'équipement et des transports et la Commune de Villers-la-Ville, septembre 2002.
- *Construire une politique de développement durable, guide des collectivités pour comprendre et agir : Dessine-moi un agenda 21 local*, Centre ressource du Développement Durable, Lille, Cerdd, dernier trimestre 2001, 19 p.
- *Ma planète, ma commune, du développement durable à l'agenda 21 local, mandature 2006-201 : le temps de l'action !* Inter Environnement Wallonie et Union des Villes et des Communes de Wallonie, Namur, J.-Y. Saliez Inter Environnement Wallonie, 15 p.
- *Schéma de structure communal de Villers-la-Ville, partie I : diagnostic*, Institut de Conseil et d'études en développement durable a.s.b.l., Mars 2010 – corrigé janvier 2011, 124 p.
- *Guide des bonnes pratiques municipales, oct.09, forum « tous acteurs du développement durable 24 juin 09 »*, Elisabeth Caffi, Jennifer Devidal, Emilie Rousset, Echirolles, Ville d'Echirolles, octobre 2009, 34 p.
- *Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable*, Laurence Lambert, Namur, étiopa : centre d'animation et de recherche et écologie politique, octobre 2005, 72 p.
- *Du projet à la mise en œuvre : 170 actions pour le développement durable*, Ville d'Echirolles, mars 2004, 40 p.
- *Agenda 21 : 7 actions en pratique(s)*, service environnement et développement durable d'Echirolles, Echirolles, Ville d'Echirolles, juillet 2006, 9 p.
- *Réduire l'impact environnemental des administrations communales en impliquant les fonctionnaires*, Matthieu BAUDELET, Charleroi, Espace Environnement, ?, 6 p.
- *Un tableau de bord pour gérer et communiquer : les performances environnementales des Administrations communales*, Catherine HAUREGARD, Namur, Eric Nicolas - Institut Eco-Conseil, ?, 8 p.

- *Un tableau de bord de gestion environnementale des activités de bureau d'une Administration publique*, Jean-Yves Marion, IEC, Heinz-Werner Engel, ABECE, Namur, Eric Nicolas - Institut Eco-Conseil, ?, 16 p.
- *Votre tableau de bord de gestion durable : les indicateurs de performance environnementale et leur évolution dans le contexte du développement durable – Trends et tendances dans l'utilisation et la normalisation des indicateurs*, Institut Eco-conseil, Associations Belge des Eco-conseillers et Conseillers en environnement (ABECE) et la Région wallonne, Bruxelles, ABECE, novembre 2001, 15p.
- *Plan de développement stratégique*, LEADER + 2000 -2006, GAL CULTURALITÉ EN HESBAYE BRABANÇONNE, ?, 118 p.
- *Plan de développement stratégique, critères de sélection LEADER +*, GAL CULTURALITÉ EN HESBAYE BRABANÇONNE, ?, 13 p.
- *21 actions*, Association belge des éco-conseillers et conseillers en environnement (ABECE), ?, 31 p.
- *Agenda 21 local : mettre en œuvre un Agenda 21 local dans sa commune, Guide de bonnes pratiques, inspiré d'expériences en Belgique et en Tunisie*, Véronique POROT, Namur, Eric Nicolas - Institut Eco-Conseil, juillet 2005, 89 p.

2. Formation :

- *Agenda 21 local : processus participatifs (formation continuée Agenda 21 local)*, Institut des Affaires Publiques – Département du Centre Universitaire de Charleroi a.s.b.l., mai 2010.

3. Autres supports :

- *SIG_ Villers-la-Ville*, Institut de Conseil et d'études en développement durable a.s.b.l., Schéma de structure communal de Villers-la-Ville, 2010